


Base de données ARIA - Etat au 07/04/2014

Fortes chaleurs FRANCE


n° de requête : ed_12173


La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : barpi@developpement-durable.gouv.fr

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 36014 - 08/08/1983 - 84 - LORIOLE-DU-COMTAT**

 □ □ □ □ □ □ *20.51 - Fabrication de produits explosifs*

 □ □ □ □ □ □ Dans une usine d'artifices de divertissement, une erreur de manipulation (chute) dans un atelier de conditionnement provoque vers 14 h la prise en feu d'un « soleil tournant ».

 ■ □ □ □ □ □ L'opérateur ne parvient pas à éteindre l'incendie à l'aide des extincteurs à sa disposition ; il se replie hors du bâtiment et donne l'alerte, tandis que les projections incandescentes gagnent les conteneurs voisins.


Tous les hangars et les bâtiments sont à simple rez-de-chaussée, à ossature métallique, parois et toiture en tôle profilée (toiture soufflable), le tout reposant sur une dalle béton. L'incendie, qui augmente rapidement en intensité, se propage en 20 min et en tous sens par des fusées et débris enflammés à des palettes d'artifices en attente de départ à proximité, puis à des fusées paragrêle entreposées à 20 m (effets dominos). Les explosions successives des fusées paragrêle entraînent à leur tour des départs de feu dans d'autres bâtiments, ainsi qu'à de la végétation sur le site (haies de cyprès) et à un champs à 800 m. Des renforts sont appelés pour lutter sur les départs de feu aux alentours du dépôt.


D'importants moyens de secours circonscrivent le feu vers 15h15 par : 2 fourgons pompe tonne et 12 camions-citernes feux de forêt. Les engins s'alimentent via des points d'aspiration aménagés sur un canal traversant le terrain et constituant une réserve d'eau de 1 200 m³. Tous les foyers sont éteints vers 18 h. La bonne connaissance du site et des risques par les pompiers, grâce à des exercices communs avec le service sécurité de l'entreprise, a permis une intervention efficace. Aucun blessé n'est à déplorer ; les dommages matériels concernent 7 bâtiments effondrés et quelques véhicules : remorques et engins de manutention.


Les stockages de poudre sont fractionnés dans de petites constructions éloignées dans une zone boisée et ne seront pas atteints. La bonne conception du site a permis un étalement du développement de l'incendie (cinétique) et d'éviter un accident généralisé. Toutefois, en raison de la forte chaleur, les employés auraient ouvert des portes des bâtiments pour les ventiler, ce qui a permis l'entrée de projections enflammées dans ces derniers et donc la propagation de l'incendie à 2,8 t d'artifices. L'exploitant prend différentes mesures :

- Renforcement de la protection de la partie sensible du dispositif d'allumage des feux d'artifice tournant, du type « aubépine » : un bobébon plastique remplacera le papier kraft.
- Arrêt dans ce centre d'emballage du stockage des fusées paragrêle, qui furent un élément de propagation du feu et à l'origine de nombreux foyers secondaires.
- Protection des ouvertures des bâtiments par un grillage.
- Construction de murs coupe-feu face aux bâtiments lorsque l'orientation l'exigera.
- Espacement des bâtiments stockant les artifices de 25 m, cette distance pouvant être réduite dans le cas d'utilisation d'écrans résistant aux projections et au rayonnement thermique.
- Renforcement des règles d'exploitation pour assurer en permanence le respect des quantités maximales admissibles dans les emplacements de stockage (même pour de courtes durées sur des stockages intermédiaires - risque d'effet relais).
- Les portes des dépôts intermédiaires seront maintenues fermées en l'absence du personnel.

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 36880 - 23/07/1990 - NC - NC**

 □ □ □ □ □ □ *20.51 - Fabrication de produits explosifs*

 □ □ □ □ □ □ Une détonation se produit lors de la destruction de détonateurs par voie chimique dans des seaux.

 □ □ □ □ □ □ Les seaux sont remplis de solution de destruction et le refroidissement par circulation d'eau froide est lancé. Le seau contenant les détonateurs (50 g) détonne au bout de 10 minutes. Le seau, le tuyau en PVC d'amenée de la solution de destruction et son support sont détruits. Les seaux voisins sont légèrement déplacés mais non dégradés.

La conception du poste (conduite à distance et derrière un mur protecteur) assure une protection efficace de l'opérateur ; il n'est pas blessé.

Un défaut dans les instructions de travail est à l'origine de l'explosion ; il n' avait pas été tenu compte de la température ambiante élevée et la chaleur associée à l'exothermie de la réaction a initié l'explosion. Le paramètre température extérieure sera intégré au mode opératoire (durant les périodes chaudes de l'année, les destructions seront réalisées en début de matinée).

ARIA 2227 - 20/08/1990 - 23 - DUN-LE-PALESTEL


20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base


Un feu se déclare de nuit dans des sacs de farine de viande d'une usine d'équarrissage. Un automobiliste aperçoit de la fumée sortant de l'établissement, donne l'alerte. Les secours doivent attendre l'intervention du service technique de l'électricité pour ouvrir les grilles de l'usine et pénétrer sur les lieux. L'incendie détruit un bâtiment de 400 m², dont la charpente métallique s'effondrera, et 100 t de farines. L'intervention dure 2 h. Les locaux attenants, dont ceux abritant l'unité de production et l'atelier de cuisson, ont été préservés. La canicule pourrait être à l'origine de l'échauffement du stock de farine. La gendarmerie effectue une enquête.


ARIA 3323 - 29/05/1991 - 40 - MORCENX

49.20 - Transports ferroviaires de fret

En raison d'une suppression due à la chaleur, une fuite de cyanure alcalin se produit sur un wagon-citerne en gare. La fuite est stoppée après refroidissement à l'eau. Le wagon est déplacé vers une zone isolée.

 **ARIA 36811 - 22/07/1992 - 26 - CLERIEUX**

 **20.51 - Fabrication de produits explosifs**

 Une dizaine d'amorces déflagrent lors de papillonnage à la presse. L'incident, le 4ème de ce type, ne fait pas de blessé. Ils interviennent suite à la mise en place d'un contrôleur automatique de chargement et sont le produit :


- 1/ d'un enfoncement excessif des poinçons de papillonnage (dû à la technologie de l'appareil automatique)
 - 2/ du dérangement des alvéoles dans la main de chargement (par usure des mains et manque de souplesse du robot)
 - 3/ d'une sensibilité excessive de la formulation due à séchage trop rapide lors des opérations précédentes dans des conditions climatiques anormales (courants d'air associés à des températures élevées dans l'atelier).
- L'exploitant augmente la flegmatisation de la composition pour éviter un séchage trop rapide, il limite l'enfoncement des poinçons, installe un dispositif de contrôle des mains d'amorces et de transfert pour éviter les problèmes de dérangement.


ARIA 3799 - 18/08/1992 - 79 - ASSAIS-LES-JUMEAUX

35.11 - Production d'électricité

Dans une centrale électrique, 12 000 l d'huile minérale s'échappent d'une bache-bassin d'une capacité de 25 000 l qui s'est rétractée sous l'action du soleil ; 1 000 l d'hydrocarbures s'infiltrèrent dans le sol, le reste est retenu dans le bassin de rétention. Les pompiers interviennent rapidement.

 **ARIA 5504 - 24/06/1994 - 78 - LIMAY**

 **38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux**


 Un violent incendie se déclare vers 4 h dans le bâtiment de prétraitement de produits de laboratoire d'une entreprise spécialisée dans le traitement de déchets spéciaux (DIS). 8 t sur 30 t de produits de laboratoire en petit conditionnement sont concernées (organiques et minéraux, solides ou liquides). Le POI est déclenché et un périmètre de sécurité est mis en place. D'importants moyens de secours sont déployés. De nombreuses explosions se produisent, accompagnées de projections. Un nuage de gaz dilué mais nauséabond dérive sur près de 5 km entraînant des plaintes. Des analyses d'air dans le bâtiment montrent la présence de gaz toxiques (HCN, HCl, NOx, etc.).


L'incendie est circonscrit vers 7h. Le bâtiment est endommagé et, à l'extérieur de ce dernier, des laveurs à forte composante plastique sont détruits. Les bureaux et laboratoire, protégés par un mur coupe-feu 2h débordant au niveau du toit sont intacts.


La chaleur estivale peut être à l'origine du sinistre ; sous l'effet possible d'une concentration des rayons solaires à travers le sky-dome du toit, un des flacons aurait éclaté, libérant le liquide inflammable contenu et dont l'extrait sec de serait enflammé. Les eaux d'extinction (600 m³) sont recueillies dans une rétention et aucune autre pollution n'est constatée. Le coût des dégâts se monte à 126 MF.


L'exploitant revoit son étude de dangers et son POI. Il limitera le tonnage de déchets en stock, réorganisera son hall de stockage (avec aire de stockage spécifique réfrigérée pour les déchets sensibles à la chaleur), installe un dispositif de télé-surveillance et des système d'extinction automatiques adaptés à la nature des déchets, améliore la connaissance et le suivi des déchets sur le site. Les laveurs sont reconstruits en matériaux peu combustible. Un système de contrôle de la qualité de l'air et des retombées de poussières en cas d'accident sera installé sur le site.


 **ARIA 12127 - 07/07/1994 - 54 - CHAUDENEY-SUR-MOSELLE**

 **ZZ.ZZ - Origine inconnue**

 A la suite du manque d'oxygénation des eaux d'un étang après une période de canicule et de violents orages, la faune aquatique est atteinte (1 t de poissons morts). La pêche est interdite durant une semaine.


 **ARIA 5604 - 10/07/1994 - 69 - NEUVILLE-SUR-SAONE**


 **21.10 - Fabrication de produits pharmaceutiques de base**


 Les secours récupèrent sur 4 km en SAONE, en 48 h après une pollution, 6 t de poissons essentiellement de fond (silures, carpes, anguilles, etc.). Une enquête auprès des industriels locaux et des analyses sont effectuées. Un appauvrissement de la teneur en oxygène dû à de fortes


chaleurs et un fort développement d'algues sont également envisagés. Le 14/04/2000, une condamnation est requise à l'encontre d'un site chimique qui aurait déversé accidentellement à l'époque de la pollution 12 m³ d'un effluent résiduel chargé en soude et en pyridine. Les parties civiles et associations réclament 924 KF et 1,1 MF de dommages et intérêts. Le fabricant est relaxé le 2 juin, aucun lien de causalité n'étant établi entre l'effluent rejeté et la pollution observée. Le tribunal note plusieurs carences dans l'enquête réalisée (poissons morts non autopsiés, nombreux autres produits rejetés par l'égout de la ZI, etc.). Le jugement sera confirmé en appel en octobre 2001, l'industriel étant exonéré de toute responsabilité. L'usine fiabilise le relevage de ses effluents et installe une mesure de pH en continu (500 KF).


 **ARIA 5571 - 11/07/1994 - 49 - MONTREUIL-BELLAY**


 *10.39 - Autre transformation et conservation de fruits et légumes*


 Une fuite d'ammoniac se produit dans une entreprise de champignons surgelés, arrêtée en février 1994 et en liquidation judiciaire. Deux sociétés contiguës sont évacuées ; 20 personnes font l'objet


 d'un contrôle médical. La forte chaleur aurait accentué une fuite déjà existante sur l'un des 2 condenseurs extérieurs d'une installation de réfrigération. Une CMIC arrête cette fuite en refroidissant la cuve et en isolant le condenseur défectueux. A la fin de l'intervention, 3 réservoirs contenant de l'ammoniac gazeux restent sur le site. Ces cuves sont purgées par une entreprise spécialisée sur demande de la mairie. Des égouts sont également curés pour éliminer les odeurs d'ammoniac qui incommodaient les employés de l'une des entreprises voisines.


 **ARIA 5684 - 12/07/1994 - 35 - RENNES**


 *10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie*


 De fortes hausses de chaleur, accompagnées par une progression du taux de phosphate, provoquent l'asphyxie d'une rivière ; les pompiers collectent 4 t de poissons morts sur 10 km. Les phosphates (concentration mesurée : 2,8 g/l) proviennent des rejets domestiques de la ville, ainsi


 que de laiteries et d'abattoirs ; 30 mg/l de nitrates provenant essentiellement de porcheries ont également été mesurés.


 **ARIA 5826 - 03/09/1994 - 51 - SAINT-REMY-SUR-BUSSY**


 *01.11 - Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses*


 Une citerne contenant 40 m³ d'une solution d'ammoniac à 30 % se rompt sous l'effet de la chaleur dégagée par un feu d'herbes. Des risques de pollutions de la nappe phréatique, d'une pisciculture et d'une station de pompage situées en aval sont redoutés. Une C.M.I.C. intervient.





 **ARIA 7698 - 06/07/1995 - 59 - SAINT-AMAND-LES-EAUX**


 *ZZ.ZZ - Origine inconnue*


 Une baisse de la teneur en oxygène et une augmentation de la température dans le canal de la SCARPE provoque la mort de 60 kg de poissons.




 **ARIA 7609 - 07/07/1995 - 62 - SAINT-OMER**


 *ZZ.ZZ - Origine inconnue*


 Une baisse de la teneur en oxygène du canal d'AIRE, provoque une forte mortalité piscicole.







 **ARIA 7182 - 09/07/1995 - 01 - SAINT-VULBAS**




 *20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*

 Sur une aire extérieure non abritée, 150 fûts en plastique de 20 kg de poudre de dichloroisocyanurate de sodium gonflent sous l'action du soleil. Ce produit, issu d'un dépoussiéreur et utilisé pour fabriquer des lessives, est thermosensible à partir de 95 °C. Les secours éloignent un fût d'où s'échappe de la fumée et le noient. Alors que la température des autres fûts est abaissée par arrosage à l'aide d'une lance à incendie, les couvercles de 2 d'entre eux explosent (entrée d'eau). Deux rideaux d'eau sont installés. De faibles émissions de chlore et d'acide chlorhydrique sont constatées. Les fûts seront incinérés par une entreprise extérieure spécialisée. L'environnement n'est pas atteint. La présence d'une substance oxydante parasite dans les fûts



est soupçonnée.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 9332 - 12/07/1995 - 54 - MAIRY-MAINVILLE**
 □ □ □ □ □ □ *YY.YY - Activité indéterminée*
 ■ □ □ □ □ □ La sécheresse provoque une pollution dans un étang privé (1 ha). Des mousses blanches sont visibles à la surface ; 150 à 250 kg de poissons sont morts.
 □ □ □ □ □ □





 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 7181 - 19/07/1995 - 09 - MAZERES**
 □ □ □ □ □ □ *20.51 - Fabrication de produits explosifs*
 □ □ □ □ □ □ Dans un établissement pyrotechnique, une explosion suivie d'un incendie détruit un dépôt d'une capacité maxi de 8 t stockant des artifices de divertissement, grenades fumigènes, artifices de signalisation et de simulation. Selon les employés travaillant à proximité, une fumée blanche s'est d'abord dégagée, suivie 20 à 30 s plus tard d'une explosion. Des étoiles colorées ont ensuite été projetées. L'alerte est donnée, le POI déclenché. Un périmètre de sécurité est mis en place. Des foyers d'incendie sont allumés par des projectiles en de nombreux points disséminés à plus d'1 km autour du local, parfois à l'extérieur du site, et provoquent des feux d'herbes, favorisés par la sécheresse due à une température caniculaire. Les autres dépôts sont protégés par les pompiers et l'incendie est maîtrisé en 1h30. Une reconnaissance aérienne de la zone touchée est effectuée par hélicoptère. Des unités de pompiers surveilleront toute la nuit les éventuelles reprises de feu. L'intervention des secours est compliquée par le risque d'explosion potentiel et par la limitation d'accès aux véhicules à essence (règles de sécurité). Le réseau d'incendie, suffisamment dimensionné, a bien fonctionné. L'accident ne fait aucun blessé. Le local de stockage est détruit.





Les premiers éléments de l'enquête font état d'une dérive dans le procédé de fabrication de certains artifices : une évolution non contrôlée des matières premières (pollutions) aurait modifié le comportement des produits. Une incompatibilité chimique résultant de ces anomalies et provoque un échauffement et une prise de feu des matières présentes.

De manière générale, les experts pyrotechniques conseillent :

- le respect des règles élémentaires de fabrication permettant d'éviter les pollutions comme le fait de dédier les matériels à certaines familles de produits,
- l'utilisation dans les fabrications de produits ayant reçu le label du service de contrôle,
- l'utilisation de modes opératoires clairs et compréhensibles,
- l'étiquetage systématique des produits notamment après toute opération de fractionnement.

Par ailleurs, le préfet prend un arrêté de mesures d'urgence sur proposition de l'inspection demandant un rapport détaillé sur l'incident, la remise d'une étude sur les moyens de surveillance et détection à mettre en place et imposant des prescriptions supplémentaires pendant la durée des travaux sur le local détruit.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 7195 - 24/07/1995 - 43 - BEAUZAC**
 □ □ □ □ □ □ *ZZ.ZZ - Origine inconnue*
 ■ ■ ■ □ □ □ Une baisse brutale de la teneur en oxygène des eaux de la LOIRE atteint la faune. Plusieurs barrages flottants sont mis en place sur le fleuve ; 4 000 kg de poissons sont récupérés le premier jour, 1 300 kg le second.
 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 9364 - 24/07/1995 - 54 - JARNY**
 □ □ □ □ □ □ *84.11 - Administration publique générale*
 ■ ■ □ □ □ □ Une importante mortalité piscicole (500 à 700 kg) est constatée dans l'étang de DROITAUMONT (5 ha) à la suite de la conjugaison de fortes chaleurs et de pluies orageuses. Le centre de secours de la commune collecte dans des sacs les poissons morts et les évacue vers un équarrisseur à ses frais. Le SIDPC est avisé.
 □ □ □ □ □ □


ARIA 7114 - 10/08/1995 - 51 - BOULT-SUR-SUIPPE


10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme


Un incendie se produit au-dessus d'une cellule de stockage de granulés de luzerne. Après un contrôle explosimétrique de l'atmosphère de la cellule et sa ventilation pour la refroidir, le silo est vidangé. Une extinction à la mousse est nécessaire lors de la récupération des 1 000 t de produit. Un bouchon subsiste au fond de la cellule où les granulés


continuent de se consumer. Le produit sera noyé de façon à permettre son repompage par une société spécialisée. Les granulés étaient refroidis à la sortie de la chaîne déshydratation-granulation par ventilation d'air ambiant. Ce système ne permet pas d'abaisser la température suffisamment lors de forte chaleur. Un auto-échauffement est à l'origine de cet incendie.


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 9367 - 11/08/1995 - 54 - TOUL**


 □ □ □ □ □ □ *YY.YY - Activité indéterminée*

 ■ □ □ □ □ □ □ Une mortalité piscicole (plusieurs centaines de poissons) se produit dans les étangs du GRAND et PETIT PAQUIS suite à la canicule.

 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 8583 - 20/04/1996 - 91 - CORBEIL-ESSONNES**

 □ □ □ □ □ □ *17.12 - Fabrication de papier et de carton*

 □ □ □ □ □ □ Un incendie ravage 4 ha de broussailles et se propage à un bâtiment de stockage de papier d'une papeterie. Les dommages matériels s'élèvent à 7,2 MF.


 ■ ■ □ □ □ □ □ □


ARIA 12911 - 01/06/1996 - 01 - VIRIAT


38.32 - Récupération de déchets triés


Dans une usine d'équarrissage, des fumerolles sont émises au niveau d'un stockage de 700 t de farines animales finement broyées. Ces farines grasses et froides sont éliminées au bout de 15 mois. Cette auto combustion serait due à un échauffement des farines favorisé par la température extérieure. La date précise de l'accident est inconnue.


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 9409 - 07/06/1996 - 37 - TOURS**


 □ □ □ □ □ □ *ZZ.ZZ - Origine inconnue*


 ■ ■ □ □ □ □ □ □ Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous (2,5 mg/l) dans le PETIT CHER ; 300 kg de poissons morts sont récupérés.


 □ □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 12563 - 10/06/1996 - 54 - COLOMBEY-LES-BELLES**


 □ □ □ □ □ □ *ZZ.ZZ - Origine inconnue*


 ■ ■ ■ □ □ □ □ □ Plus d'une tonne de poissons est morte dans l'étang communal à la suite d'un manque d'oxygène due à de fortes chaleurs. Des analyses sont effectuées.

 □ □ □ □ □ □


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 9346 - 10/06/1996 - 94 - SANTENY**


 □ □ □ □ □ □ *37.00 - Collecte et traitement des eaux usées*

 ■ □ □ □ □ □ □ Des analyses trimestrielles révèlent des teneurs anormalement basses en oxygène dissous dans les eaux du ru de la MENAGERIE (0,5 mg/l d'O₂ à 18,8° C) et de la rivière REVEILLON (0,7 mg/l d'O₂ à 21,1° C). Les rejets de 2 stations d'épuration accrus par les températures saisonnières élevées pourraient être à l'origine des faits. La qualité des eaux est fortement dégradée et une atteinte de la faune aquatique est redoutée.

 □ □ □ □ □ □





 □ □ □ □ □ □ **ARIA 9309 - 10/06/1996 - 77 - MOISSY-CRAMAYEL**





 □ □ □ □ □ □ *ZZ.ZZ - Origine inconnue*





 ■ □ □ □ □ □ □ Une baisse brutale de la teneur en oxygène dissous des eaux du bassin du Centre atteint la faune. Les pompiers arrosent le plan d'eau durant plusieurs heures. L'eau est également pompée et rejetée dans le plan d'eau pour renouveler l'oxygène.


 □ □ □ □ □ □





ARIA 9709 - 12/06/1996 - 59 - MAUBEUGE





 **ZZ.ZZ - Origine inconnue**
 A la suite d'un manque d'oxygène dans la SAMBRE, la faune aquatique est mortellement atteinte.
 Les pompiers interviennent et un oxygénateur est mis en place.






 **ARIA 12559 - 23/07/1996 - 54 - BAYON**
 **01.50 - Culture et élevage associés**
 A la suite d'un épandage de purin et de températures élevées, 300 kg de poissons sont tués dans l'EURON. Un barrage est mis en place.






 **ARIA 12262 - 24/07/1996 - 27 - PACY-SUR-EURE**
 **17.29 - Fabrication d'autres articles en papier ou en carton**
 Un feu se déclare dans une entreprise de conditionnement de carton et de plastique. L'incendie se propage à tous les locaux hormis les bureaux et les locaux techniques annexes. Des fumées très denses se dirigent vers la route, la circulation est interdite et on procède au confinement d'un hôtel situé à 900 m. Les pompiers, alertés à 12h51, ne disposant que d'une faible ressource en eau pour intervenir, font appel à une dizaine de centres de secours dont certains situés sur un département voisin (30 véhicules). Le feu est éteint vers 18 h, et une surveillance est assurée jusqu'au lendemain 16 h. 4 pompiers et un employé sont légèrement blessés ou intoxiqués. Une soixantaine de personnes est au chômage technique. L'accident aurait pour origine une imprudence d'un ouvrier brûlant des palettes et des cartons près des stockages extérieurs. Le vent accentuant la propagation et la sécheresse ont déjoué les plans de pompiers.






 **ARIA 12558 - 26/07/1996 - 54 - FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**
 **ZZ.ZZ - Origine inconnue**
 A la suite des fortes chaleurs, une prolifération rapide (eutrophisation) d'algues bleues pollue l'étang de Breuil formant une nappe verte de 400 m de long. La baignade est interdite.






 **ARIA 9767 - 14/08/1996 - 66 - SAINT-CYPRIEN**
 **ZZ.ZZ - Origine inconnue**
 Une baisse de la concentration en oxygène des eaux atteint la faune aquatique. Une quarantaine de personnes et 11 embarcations interviennent pour repêcher 8 t de poissons morts.






 **ARIA 12557 - 16/08/1996 - 54 - HERIMENIL**
 **ZZ.ZZ - Origine inconnue**
 Une pollution aggravée par la chaleur entraîne la mort de 200 kg de poissons dans un étang.






 **ARIA 10191 - 29/11/1996 - 60 - ERAGNY-SUR-EPTE**
 **21.20 - Fabrication de préparations pharmaceutiques**
 Dans une usine pharmaceutique, la sécheresse estivale provoque un affaissement de terrain d'un caniveau de confinement. Une fuite de fioul domestique sur une canalisation dans ce caniveau s'infiltré alors dans le sol et ressurgit en point bas ; 250 l de gazole se déversent dans l'EPTE. Deux barrages flottants sont mis en place pour contenir la pollution et des produits absorbants sont répandus. La faune aquatique ne semble pas atteinte. Toutefois, la fédération de pêche signale que la faune benthique est perturbée et le goût du poisson fortement altéré sur 10 km. L'exploitant remplace la canalisation percée et réalise l'étanchéisation du caniveau de confinement affaissé.






 **ARIA 11373 - 21/05/1997 - 59 - MARCHIENNES**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous dans la SCARPE INFÉRIEURE. La faune aquatique est mortellement atteinte.






 **ARIA 11557 - 03/06/1997 - 62 - BEUVRY**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous du canal de BEUVRY (<2 mg/l) ; 1 240 kg de poissons morts sont récupérés.


 **ARIA 11359 - 09/06/1997 - 59 - COUDEKERQUE**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous (2,5 mg/l) dans le canal de BOURBOURG. Les secours récupèrent 250 kg de poissons morts.


 **ARIA 10134 - 09/06/1997 - 59 - MARCHIENNES**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous de la SCARPE INFÉRIEURE. Les secours récupèrent 380 kg de poissons morts.


 **ARIA 11640 - 09/08/1997 - 68 - OBERMORSCHWILLER**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous de l'étang d'OBERMORSCHWILLER ; 25 t de carpes sont récupérées.


 **ARIA 11500 - 12/08/1997 - 03 - DOMPIERRE-SUR-BESBRE**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous d'un étang de 4 ha. La faune aquatique est atteinte (800 kg de poissons récupérés).



 **ARIA 11473 - 14/08/1997 - 53 - MEE**
 ZZ.ZZ - *Origine inconnue*
 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous d'un cours d'eau. De nombreux poissons morts sont récupérés.



ARIA 11467 - 16/08/1997 - 40 - MORCENX


16.21 - *Fabrication de placage et de panneaux de bois*


A l'arrière d'une usine fabriquant des panneaux de bois aggloméré, un feu se déclare, dans un stock de fibres non recyclables (gros entretiens et nettoyage annuels) en attente d'enlèvement pour revalorisation. L'incendie, éventuellement dû aux violents orages de la veille, a été favorisé par la faible humidité du matériau et la sécheresse du


moment. Le sinistre est maîtrisé avec les moyens de l'usine et les pompiers. Un arrosage est maintenu plusieurs jours pour éviter une reprise du feu couvant dans le matériau qui se consume lentement. Il n'y a pas de dommage matériel. Les eaux d'extinction sont traitées en interne. Pour limiter les risques et éviter leur échauffement, les fibres seront arrosées avec des sprinklers (type arrosage agricole).


 **ARIA 11549 - 18/08/1997 - 16 - BROSSAC**


 *10.11 - Transformation et conservation de la viande de boucherie*


 Un transformateur contenant 300 kg d'Askarel (PCB) explose dans une usine de production de viande de boucherie. Douze employés sont évacués. S'étant rendus sur les lieux, 2 d'entre eux


 légèrement incommodés par des vapeurs d'acide chlorhydrique sont hospitalisés pour des examens médicaux. Une usure de l'appareil et une sollicitation plus forte des groupes froids en raison de la température extérieure seraient à l'origine du sinistre. L'explosion en ouvrant la porte du local électrique a permis un écoulement de l'Askarel hors du bâtiment. Une entreprise extérieure enlève les déchets pollués par des PCB et les stocke illégalement sur son site. Un arrêté de mise en demeure est proposé pour les évacuer et les traiter en centre agréé.


 **ARIA 11551 - 24/08/1997 - 43 - RETOURNAC**


 *ZZ.ZZ - Origine inconnue*


 Les fortes chaleurs provoquent une baisse subite de la teneur en oxygène dissous dans un cours d'eau ; 8,2 t de poissons morts sont récupérés sur 20 km de la rivière.





 **ARIA 11810 - 03/09/1997 - 59 - LALLAING**


 *ZZ.ZZ - Origine inconnue*

 Une baisse du taux d'oxygène est observée dans la SCARPE INFÉRIEURE. La faune aquatique est atteinte ; de nombreux poissons morts sont récupérés.



 **ARIA 13120 - 26/05/1998 - 59 - QUESNOY-SUR-DEULE**

 *ZZ.ZZ - Origine inconnue*

 A la suite d'un manque d'oxygène dans un ancien bras du CANAL DE LA DEULE, la faune aquatique est mortellement atteinte. Un oxygénateur alimenté par un groupe électrogène est mis en place.





ARIA 13726 - 20/07/1998 - 21 - AISEREY

01.50 - Culture et élevage associés

Un incendie se déclare dans un hangar en tôle ondulée abritant de la paille. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre. La forte chaleur estivale et un vent soutenu seraient à l'origine de l'accident. La gendarmerie effectue les constats d'usage.



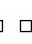

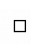

 **ARIA 13273 - 20/07/1998 - 38 - CHASSE-SUR-RHONE**


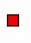
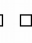


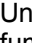
 *38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*



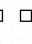

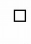

 Dans une usine traitant des déchets industriels, une palette de cartons de 25 kg de galets de chlore périmés à base d'acide trichloroisocyanurique s'enflamme dans une alvéole couverte, fermée sur 3 côtés et dotée d'un dispositif fixe de détection / intervention incendie. Le foyer ne peut être éteint avec de la poudre. Une forte odeur de chlore se dégage lorsque les pompiers externes arrosent les emballages. L'exploitant demande l'arrêt de cette opération et l'évacuation des cartons 15 mn plus tard. L'un d'eux devait contenir un combustible mélangé aux galets comburants (erreur de remplissage ou défaut de contrôle ?). La chaleur estivale peut aussi être une circonstance aggravante. Il n'y a ni victime, ni dommage matériel.



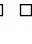
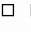





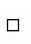
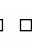

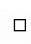

ARIA 13280 - 23/07/1998 - 13 - LES PENNES-MIRABEAU



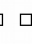

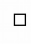

      YY.YY - *Activité indéterminée*




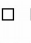
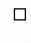
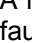
      Un feu de broussailles se propage à un stockage de conteneurs de nitrate de potassium. Des fumées irritantes se dégagent des conteneurs endommagés et un risque de pollution des eaux est redouté. Quelques pompiers présentant des troubles respiratoires sont hospitalisés.



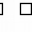
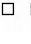
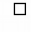
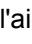
     

      **ARIA 13693 - 22/08/1998 - 59 - FRESSIES**

      ZZ.ZZ - *Origine inconnue*

      A la suite d'une baisse d'oxygène dans le MARAIS DU BAC alimenté par la SENSEE RIVIERE, la faune aquatique est gravement atteinte (100 kg de poissons morts). L'oxygénation du plan d'eau à l'aide des pompes est insuffisante, un oxygénateur est mis en place 48 h plus tard.

ARIA 16075 - 01/06/1999 - 56 - LORIENT



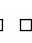
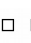
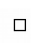

38.31 - Démantèlement d'épaves



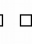

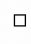
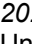
Dans un centre de transit, un feu se déclare sur un stock de 25 t de déchets industriels banal (DIB). Les pompiers maîtrisent l'incendie en 2 heures, étalent les déchets et les inondent pour éviter toute reprise du feu. Le sinistre est dû à un auto-échauffement des déchets sans doute lié aux variations climatiques (forte pluie suivie d'une augmentation de la température).



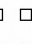
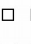
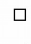
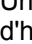
ARIA 16031 - 27/07/1999 - 67 - SALMBACH



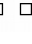
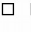
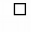

01.50 - Culture et élevage associés

Un incendie suivi d'un important dégagement de fumées détruit une grange de 400 m² contenant 400 bottes de paille. Les 40 pompiers maîtrisent l'incendie en 30 min. La forte chaleur de l'été serait à l'origine du sinistre.

      **ARIA 18027 - 20/06/2000 - 59 - LANDRECIES**


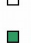




      20.14 - *Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base*




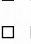

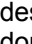
      Un fût exposé à la chaleur se déforme dans un dépôt de produits chimiques et une fuite d'hypochlorite de soude se produit. Un périmètre de sécurité de 100 m est établi, 20 personnes sont évacuées de leur habitation. Les secours diluent et transvasent le produit.

ARIA 18209 - 07/07/2000 - 10 - ROMILLY-SUR-SEINE


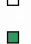




37.00 - *Collecte et traitement des eaux usées*






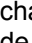
      La faune aquatique de la FAVEROLLE est gravement atteinte à la suite d'un manque d'oxygène des eaux de la rivière dû aux conditions climatiques aggravé par les rejets d'une station d'épuration dont l'une des turbines est en panne. Plus de 900 kg de poissons morts seront ramassés en quelques jours sur 3 km du cours d'eau.

ARIA 21094 - 14/06/2001 - 79 - BRESSUIRE

37.00 - *Collecte et traitement des eaux usées*

      Dans une station d'épuration, des travaux créent un dysfonctionnement qui, ajouté à de fortes chaleurs et à un niveau d'eau très bas, est à l'origine d'une pollution du DOLO. Entre 200 et 400 kg de poissons sont trouvés morts. Une plainte est déposée par le garde-pêche.

ARIA 21011 - 12/08/2001 - 2B - BASTIA

11.01 - Production de boissons alcooliques distillées

Un incendie embrase le dimanche un établissement industriel produisant des apéritifs. Les bâtiments sont détruits, mais les stocks (50 000 l d'alcool pur et 250 000 l de vin) seront sauvés. Le feu s'est initié dans un bosquet de pins proche de l'usine, un arbre en feu est tombé sur des palettes et le sinistre s'est ensuite propagé à un hangar attenant au bâtiment. La gendarmerie effectue une enquête.

ARIA 22164 - 06/04/2002 - 14 - FRIARDEL

20.51 - Fabrication de produits explosifs

Un incendie détruit 13 ha de pinède et menace un dépôt de poudre d'une cartoucherie. Les pompiers évitent la propagation à cet établissement qui est évacué. De nombreux moyens humains et hydrauliques sont mobilisés, dont les pompiers des départements limitrophes venus renforcer les secours locaux.

ARIA 22198 - 05/07/2002 - 71 - CHALON-SUR-SAONE



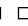
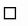
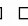

22.29 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques

Un fût de polyol gonfle sous l'effet de la température extérieure dans une usine de fabrication de pièces en plastique. Le produit est utilisé dans la fabrication des bombes de mousse de polyuréthane. La société refroidit le fût et le met dans un lieu tempéré.






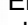

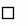
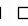
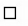
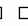
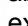
ARIA 22781 - 01/08/2002 - 60 - PONT-SAINTE-MAXENCE



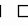
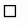
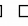

20.59 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.

Dans le parc de stockage d'une usine spécialisée dans la fabrication de résines pour fonderie, un incendie se déclare sur une palette de 800 kg de persulfate d'ammonium. Le sinistre provoque le dégagement d'une fumée blanche, épaisse ainsi qu'une odeur forte. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre à l'aide de mousse uniquement. Une CMIC se rend toutefois sur zone et un périmètre de sécurité est mis en place. Selon les premiers éléments, il n'y aurait pas de blessé ni de menace pour l'environnement. Plusieurs hypothèses sont envisagées : forte chaleur ambiante ou encore transvasements de produits effectués dans la zone. Une enquête est effectuée.


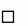
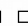

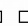


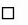
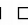
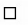

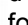
      **ARIA 24438 - 15/04/2003 - 51 - PONTFAVERGER-MORONVILLIERS**

      *84.22 - Défense*

      En milieu de matinée, un violent incendie ravage 90 ha de bois et de chablis dans un camp militaire abritant un centre de recherche. Quelques obus des première et seconde guerres mondiales       explosent sous l'effet de la chaleur. Les pompiers, avertis vers midi, interviennent en nombre (plus de 140) pour circonscrire l'incendie. Ils rencontrent des difficultés liées à la présence d'obus incendiaires, à l'absence d'accès et à l'évolution du vent qui se renforce au cours de la journée. Par ailleurs, la région a subi une sécheresse inhabituelle à cette époque. Aucune habitation n'est menacée par l'incendie. Seul le centre de recherche proche est évacué à titre préventif, la limite de feu se situant à 1 km des bâtiments. Une CMIC intervient pour réaliser des prélèvements de fumées : elle détecte la présence d'hypérite, gaz utilisé dans certaines munitions de la première guerre mondiale. Un tracto-pelle niveleur est réquisitionné par la gendarmerie. Finalement, le sinistre est sous contrôle vers 1h du matin, le lendemain. Une partie des secours restera sur zone jusqu'en fin de journée afin de surveiller les éventuelles reprises de feu.

      **ARIA 24855 - 14/06/2003 - 69 - CHASSIEU**

      *23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.*



      Un samedi, dans une usine de fabrication de bitume et revêtements routiers, une explosion, suivie d'un incendie, se produit sur la partie haute d'un réservoir contenant du bitume fluxé. La coupelle       formant la partie haute de celui-ci et un évent sont arrachés par la déflagration. Tous les luminaires de l'atelier situé à proximité sont détruits. Lors de l'intervention des pompiers équipés de lances à eau, le bouillonnement fait sortir du bitume de la cuve. Un arrosage continu après l'extinction a permis de refroidir suffisamment la cuve pour éviter toute extension du sinistre, seul le calorifuge d'une cuve située à proximité est endommagé. Le site est mis en sécurité par arrêt des alimentations électriques et de gaz. Les eaux d'incendie contenues dans le bac de rétention sont pompées et détruites. La cuve impliquée dans le sinistre était remplie au 1/3 pour une capacité totale de 60 m³ de bitume maintenu en température par un serpentin d'huile chauffée. Selon l'exploitant, le système de sécurité, constitué par un arrêt du dispositif de chauffe lorsque le bitume atteint 150 °C, aurait fonctionné normalement mais, compte tenu de la température extérieure exceptionnelle (38°C), il n'aurait pas pu éviter une surpression. La cuve n'était pas équipée de capteur de pression et l'évent, retrouvé sur le sol à une dizaine de mètres, semble en bon état. L'exploitant effectue une enquête approfondie pour déterminer l'origine de l'accident et proposer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées, l'étude et la mise en place de mesures pour diminuer la probabilité de renouvellement de ce type d'accident.

ARIA 25587 - 14/06/2003 - 16 - SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

20.11 - Fabrication de gaz industriels

Dans la cour d'une usine conditionnant des gaz industriels, la vanne de décompression d'une bouteille de dioxyde de carbone s'ouvre à la suite d'une surpression du réservoir liée à la canicule. Le bruit généré par la fuite alerte l'un des maîtres nageurs d'un parc nautique dont les bassins extérieurs, distants de quelques dizaines de mètres de l'usine et ouverts pour la première fois de l'année, sont saturés de monde en raison de la chaleur. La direction du parc demande au public (plus de 1 300 personnes) de se confiner par précaution dans les bâtiments de l'établissement.

ARIA 24942 - 14/06/2003 - 01 - PONT-D'AIN

 **20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics**
 Un feu se déclare dans un local de stockage de nitrocellulose dans une usine de fabrication de peintures. Vers 1 h du matin, le gardien qui détecte la présence de flammes au niveau du local, alerte les pompiers et le responsable de maintenance. Ces derniers arrivent dans les 10 min qui suivent et mettent en place un véhicule citerne autonome pour attaquer le feu. Ils se raccordent au réseau incendie et prennent position pour protéger les autres bâtiments. L'incendie est très rapidement éteint. Les pompiers quittent le site vers 4 h du matin. Les dégâts ont été limités au local de stockage des nitrocelluloses pour plusieurs raisons : présence de murs et porte coupe-feu, toiture légère en matériau incombustible, bâtiment éloigné de 35 m de tout autre stockage et des limites de propriété, aucun stockage de matières combustibles dans un périmètre fermé par une chaîne. Le bâtiment était fermé à clé et seul 500 kg de nitrocellulose étaient stockés. Après discussion avec le fournisseur, l'exploitant retient comme hypothèse l'auto-inflammation de l'une des nitrocelluloses à la suite d'une dégradation trop importante due à un ou plusieurs des facteurs suivants : substance chimique stockée depuis trop longtemps (plus d'un an), températures élevées accélérant la dégradation de la nitrocellulose, mauvaise fermeture d'un emballage entamé accélérant la décomposition du produit. Pour éviter un tel accident, des mesures correctives sont prises : l'exploitant cesse dès aujourd'hui l'approvisionnement de nitrocelluloses plastifiées pour s'orienter vers un approvisionnement en nitrocelluloses en solution dans du solvant avec des concentrations inférieures à 25 %. Le stockage de cette substance aura lieu dans des locaux adaptés, équipés de systèmes de détection incendie.

ARIA 25387 - 20/06/2003 - 44 - TREFFIEUX

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un incendie se déclare vers 12 h dans une décharge au niveau d'un casier en exploitation. Le feu serait dû à un effet loupe ayant conduit à l'inflammation des déchets. La surface atteinte dans le casier est de 1 000 m². La diguette recouverte d'une géomembrane est également touchée sur 25 m. Le feu est éteint à l'aide de mousse et de terre. A 16 h, il n'y a plus de flammes ; le feu est circonscrit vers 17h30. Les déchets arrivant après ce sinistre seront déposés dans la seconde alvéole non touchée par l'incendie.

ARIA 24877 - 20/06/2003 - 69 - RILLIEUX-LA-PAPE

20.51 - Fabrication de produits explosifs

Dans une usine de fabrication de feux d'artifices, un feu se déclare spontanément dans un local abritant 100 l de déchets boueux aluminisés provenant d'eaux de lavage de récipients ayant contenus une composition pyrotechnique (composition à base de nitrate de baryum et d'aluminium).

Le gardien qui aperçoit de la fumée dans le bâtiment, donne l'alerte.

Ces déchets sont stockés dans des seaux en plastique de 30L ; ils se sont asséchés et échauffés à cause de la chaleur estivale.



Les pompiers refroidissent des seaux. Ceux-ci étant dégradés, les boues sont reconditionnées en conteneur de plus grande capacité. Une réaction chimique s'amorce sur l'un des fûts provoquant un échauffement et un dégagement gazeux. Le fût est arrosé en permanence pendant plusieurs heures avec une petite lance jusqu'à stabilisation de son contenu.

Le POI n'est pas déclenché.

L'organisation est revue pour réduire le délai de stockage des boues entre la fabrication et la destruction par une société extérieure. Des visites périodiques permettent de s'assurer du niveau d'évaporation de l'eau. L'accessibilité des équipements d'intervention est améliorée. Les experts rappellent l'importance de la formation des pompiers et des équipes d'intervention ainsi que des informations qui leurs sont fournies lors des interventions.

ARIA 30691 - 20/06/2003 - 39 - TAVAUX


20.13 - Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base


 Sur un site chimique, un compresseur frigorifique monte en pression à la suite d'un manque de réfrigération. La soupape de sécurité protégeant l'installation s'ouvre avant l'arrêt du compresseur
 via un pressostat, puis se referme sans étanchéité totale. Une fuite de 300 kg d'ammoniac (NH3) a lieu durant 1h ; 10 ppm d'NH3 seront mesurées à 10 m.


L'enquête réalisée révèle en 1er lieu un défaut de gestion des modifications. A la suite de températures élevées, un montage provisoire permettait d'alimenter le compresseur en eau à 17 °C via une pompe mobile raccordée à une prise de courant 'chantier'. Ce type de prise est délestable en cas d'alarmes de zone. L'une d'elles se déclenchera ainsi à titre préventif vers 3 h du matin à la suite d'un problème mineur sur un autre chantier. La pompe à eau s'arrête, sans que le personnel n'établisse de lien entre l'alarme de zone et le fonctionnement de la pompe. L'installation desservie étant à l'arrêt et ses besoins très limités, le compresseur montera lentement en pression jusqu'à atteindre vers 5 h celle de déclenchement des sécurités maxi-pression.

La 2ème défaillance relevée résulte d'un défaut de réglage des sécurités ; un 1er niveau de sécurité, pressostat conduisant à l'arrêt du compresseur, aurait logiquement dû agir de suite, la soupape de sécurité ne s'ouvrant qu'en cas de défaillance du pressostat. Dans le cas présent, pressostat et soupape étaient réglés à la même pression. La soupape s'est ouverte en 1er, le compresseur devant être arrêté manuellement. La non étanchéité de la soupape a


ensuite aggravé les conséquences de l'incident. Aucune anomalie n'avait été précédemment notée sur cette soupape régulièrement vérifiée, démontée et tarée. L'alimentation en eau 17 °C sera fiabilisée (alimentation électrique normale), le seuil de déclenchement du pressostat sera réglé à une valeur inférieure à la pression de tarage de la soupape. Une information usine est généralisée, avec contrôle de conformité des sécurités comportant plusieurs étages de déclenchement.


 **ARIA 24872 - 22/06/2003 - 37 - JOUE-LES-TOURS**

 **20.11 - Fabrication de gaz industriels**

 Alertés par une détonation non localisée, entendue au voisinage d'un site de fabrication de gaz industriels, les secours observent un panache de brouillard au pied d'une citerne en plein air de 20 000 l d'oxygène (O2). Les forces de l'ordre établissent un périmètre de sécurité et des rideaux d'eau sont mis en place. Le personnel intervient avec les protections appropriées pour identifier l'origine du brouillard et remédier à l'incident ; il s'agit en fait d'un dégazage normal au niveau d'une soupape de l'installation. La détonation perçue correspond à la rupture d'un disque, équipement de sécurité standard, monté sur un cadre de bouteilles de dioxyde de carbone (CO2) proche. Du fait de la canicule et de l'échauffement du cadre, la pression du CO2 avait atteint la pression seuil de rupture du disque.

 **ARIA 25059 - 24/06/2003 - 80 - HAM**


 **24.42 - Métallurgie de l'aluminium**


 L'un des employés d'une usine de production de profilés d'aluminium se plaint de souffrir d'une gastro-entérite. Deux jours après, il est hospitalisé et 6 jours plus tard, le chef de service de l'hôpital diagnostique une contamination par des légionelles. Après un entretien téléphonique de l'inspection, l'industriel indique de n'exploiter aucun circuit de refroidissement utilisant la pulvérisation d'eau à rafraîchir dans un flux d'air et ceci tant pour des usages industriels que pour la climatisation de certains locaux. Aucun autre cas de légionellose n'ayant été diagnostiqué, il suspecte une cause externe à l'entreprise mais fait néanmoins effectuer des prélèvements en 7 points de ses circuits d'eau dont celui des douches utilisées par la personne contaminée (équipements récents utilisés très fréquemment car commun au personnel posté).


ARIA 25110 - 24/06/2003 - 21 - LONGVIC

46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail


Dans une installation de déshydratation de luzerne, un détecteur d'étincelles en aval du four sécheur et du cyclone séparateur détecte des étincelles et coupe automatiquement l'alimentation en gaz. L'opérateur arrête manuellement l'alimentation en luzerne et maintient l'extraction des gaz pour vidanger le four, évitant ainsi un incendie interne. De la fumée est alors vue sur le toit du bâtiment, les pompiers sont appelés. Ils recherchent à l'aide de détecteurs infrarouges des zones chaudes sur le toit dont les tôles sont partiellement démontées pour permettre l'arrosage des poussières agglomérées entre le bac-acier et l'ancienne toiture en fibrociment. Le four et le cyclone sont également arrosés. L'incendie est considéré comme maîtrisé 3 h après l'arrêt de l'installation. Elle est remise en service après ½ h de surveillance des pompiers. Après plus de 2 h de fonctionnement, de la fumée est à nouveau constatée sur le toit par l'opérateur lors d'une ronde de surveillance. Les pompiers interviennent une 2ème fois durant 2 h et effectueront par sécurité 2 rondes de surveillance à 3 h d'intervalle. Selon l'exploitant, cette 2ème alerte n'est pas liée au séchoir, aucune étincelle n'ayant été détectée. Elle serait due à des points chauds résiduels en toiture qui ont permis un redémarrage de la combustion de poussières. L'incident initial a été provoqué par une inflammation de luzerne dans le four, générant des particules incandescentes. Celles-ci rejetées par la cheminée sur la toiture ont pénétré entre les tôles et l'ancienne couverture pour venir enflammer le matelas de poussières accumulé au fil des années. Cet incident trouve son origine d'une part dans cette accumulation de poussières et d'autre part dans la sécheresse et l'ensoleillement exceptionnels de l'année réduisant l'humidité de la luzerne au taux extrêmement bas de 50 à 55 %. Le séchoir est réglé pour des taux d'humidité habituels de 65 à 75 %, à une température de 980 °C à l'entrée et de 140 °C à la sortie. La surchauffe de la luzerne a provoqué son inflammation. Pour la poursuite de l'activité, l'exploitant propose la réduction des températures d'entrée à 800 °C et de sortie à 95 °C, un dispositif d'aspersion sur cheminée asservie à la détection d'étincelles, et un nettoyage des poussières dans les installations. L'inspection des installations classées constate le niveau d'empoussièrement important de l'installation et propose au préfet des sanctions administratives.


 **ARIA 25025 - 12/07/2003 - 69 - GIVORS**


 **38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux**


 Dans l'atelier d'empâtage d'un site prétraitant des déchets industriels pour fabriquer du combustible solide par substitution (CSS), un feu avec une épaisse fumée se déclare à 1h45 dans un entrepôt de 1 100 m² sur 125 m² de sciure additionnée de solvant de 1^o catégorie. Selon les pratiques habituelles, l'un des 7 employés de l'équipe de nuit transfère, avec une pelle mécanique sur pneumatiques dotée d'un godet en bronze, des sciures imprégnées de la bûchée vers la table vibrante constituant la 1ère phase du criblage quand des flammes entourent brutalement la pelle. L'opérateur s'échappe par une porte latérale. Le dispositif d'extinction automatique des fosses ne fonctionnant pas, ses vannes restant fermées sur panne électrique, les


employés ne tentent apparemment pas de l'enclencher manuellement avec les commandes d'urgence situées dans le bâtiment. Le feu se propage rapidement aux déchets pâteux en attente d'imprégnation dans les autres fosses. Des prélèvements d'air (CMIC) ne révèlent aucun danger notable pour les riverains ; une aire proche pour les gens du voyage sera cependant évacuée par précaution et une quarantaine de personnes est accueillie dans le gymnase municipal. Une centaine de pompiers avec un matériel important maîtrise l'incendie en 2 h. Le bâtiment à charpente métallique s'est affaissé. Le feu a persisté dans les fosses et dans un conduit d'aspiration en raison d'un accès difficile aux foyers correspondants. Un entrepôt voisin abritant des substances prétraitées combustibles à incinérer en cimenteries a été épargné. Les eaux d'extinction sont confinées dans le bâtiment ou dans un bassin de rétention. Les installations ne disposent plus d'alimentation électrique, les réseaux ayant été localement fortement endommagés et l'unité de collecte / traitement des composés organiques volatils par oxydation régénératrice est hors service. Les autorités locales se sont rendues sur place. Les déchets liquides et pâteux sont évacués. Des expertises sont réalisées. Le point éclair du déchet traité (peinture) était plus élevé que d'habitude. Initié par le tractopelle, l'incendie bien que détecté, a été aggravé par la défaillance du dispositif d'extinction automatique. Les fortes températures estivales (canicule) auraient été un facteur aggravant. Le site abandonne son activité CSS, ne remettant en service en 2006 qu'un atelier de regroupement avec criblage des déchets pâteux reçus en vrac (10 000 t/an).


 □ □ □ □ □ **ARIA 25033 - 13/07/2003 - 49 - JUIGNE-SUR-LOIRE**

 ■ ■ ■ □ □ □ **38.32 - Récupération de déchets triés**

 □ □ □ □ □ Dans un centre de transit de déchets industriels spéciaux (DIS), un feu se déclare un dimanche dans un bâtiment de 480 m² abritant plus de 40 t de déchets : produits de laboratoires, tubes néon, pots de peinture vides, bidons et fûts de solvants, conteneurs d'acides, batteries, produits phytosanitaires, filtre à huile, boues de phosphatation, poudres avec des sels de plomb... Des riverains préviennent le technicien de permanence qui alerte les secours. Le sinistre est maîtrisé après 6 h d'intervention. Le bâtiment s'est effondré, le stock de déchets dangereux est détruit, ainsi que les véhicules et matériels d'exploitation qu'il abritait. Un ensemble routier garé en façade extérieure est endommagé, mais sa citerne de liquides inflammables n'est pas impactée. Les conséquences sur l'environnement sont faibles ; les eaux d'extinction contenues dans le bâtiment en rétention seront éliminées dans une filière adaptée après analyse. Les mesures de pollution atmosphérique effectuées sur site n'ont pas mis en évidence des concentrations importantes de produits susceptibles d'entraîner des risques pour le public ; les habitants de 300 foyers environnants se sont confinés néanmoins à titre préventif. La gendarmerie effectue une enquête pour déterminer les causes du sinistre. Un acte de malveillance serait écarté et les installations électriques auraient fait l'objet d'un contrôle récent. Le bâtiment disposait de cellules spécialisées pour isoler les produits incompatibles et la procédure de séparation des produits aurait été respectée. L'accident s'est produit en période de canicule et à la fin d'un week-end. La ventilation du bâtiment était très limitée et en cette période chômée, aucun mouvement de produit n'a permis le renouvellement de son atmosphère. Aussi, la température dans ce bâtiment non protégé thermiquement a pu s'élever de manière importante et favoriser le développement du sinistre. L'origine de l'ignition reste inconnue. La reconstruction du bâtiment devra permettre d'améliorer les dispositifs de prévention et de protection : parois extérieures en bardage double-peau avec isolation thermique, ventilation mécanique asservie à la température intérieure, détection incendie et dispositif d'extinction automatique, conception de l'installation électrique tenant compte de la zone de stockage des déchets dangereux...

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 25140 - 14/07/2003 - 11 - PORT-LA-NOUVELLE**

 ■ □ □ □ □ □ **52.10 - Entreposage et stockage**

 □ □ □ □ □ Une explosion suivie d'un incendie se produit lors du dépotage d'une citerne d'alcool. Cet accident survient lors d'un transfert de 35 000 hl d'alcool brut des bacs 29 et 32 par l'intermédiaire de la station de pompage vers un bateau ancré. Le bac 32 était déjà vide et asséché. Afin d'assurer l'assèchement total des fonds de bacs et des différentes canalisations, l'exploitant utilise une citerne sur laquelle est installée une motopompe. Une tuyauterie flexible ne respectant pas les prescriptions du Règlement pour le Transport de Matières dangereuses (ADR) est fixée à la citerne. Lors de l'assèchement du bac, un coude en inox fixé à la tuyauterie est immergé dans le fond du bac. Pour assécher les canalisations, la tuyauterie est fixée directement sur ces dernières. Lors de l'accident, le dépotage de la citerne vers la station de pompage est en cours. Une fuite a lieu sur le joint situé entre la motopompe et la canalisation flexible fixée sur la citerne, elle-même raccordée directement à la station de pompage et contenant alors 0,16 t d'alcool. Compte tenu des conditions météorologiques (canicule), la fuite engendre un nuage d'alcool qui s'enflamme au contact d'un point chaud (moteur) en formant un UVCE qui génère un important flux thermique (incendie) et une surpression (déflagration). Un employé qui a vu la fuite sur le joint, s'approche de la motopompe et parvient à l'arrêter tout en étant brûlé par les flammes issues de l'UVCE. Le feu se propage à une camionnette garée à proximité de la station de pompage (dont la fonction est le transport d'un compresseur à air utilisé en fin de vidange). Un tracteur déplace la citerne en dehors de la zone à risque et le feu est attaqué avec des lances à eau. Les pompiers éteignent finalement l'incendie avec une lance à mousse. L'Inspection des Installations Classées propose au Préfet une mise en demeure de l'exploitant de respecter les prescriptions de l'arrêté d'autorisation. Concernant l'installation et l'opération d'assèchement des canalisations et des fonds de bacs, l'Inspection des Installations Classées propose également au Préfet d'imposer à la société, après avis du Conseil

Département d'Hygiène, la mise en oeuvre de mesures compensatoires nécessaires au maintien en sécurité du site, la fourniture de justificatifs et d'un dossier motivé avant reprise de l'activité.


ARIA 25052 - 15/07/2003 - 52 - GUDMONT-VILLIERS

16.10 - Sciage et rabotage du bois

Un incendie détruit 80 m³ de grumes situées à proximité d'une scierie. Compte-tenu de la violence du sinistre, des vents tournants et de la sécheresse, les pompiers mettent en oeuvre un important dispositif hydraulique pour éviter sa propagation à la scierie. L'aide matérielle de l'entreprise voisine permet de débayer le stock de grumes et d'éviter que des foyers ne couvent.


□ □ □ □ □ **ARIA 25341 - 31/07/2003 - 34 - MONTPELLIER**

■ ■ ■ ■ ■ □ *ZZ.ZZ - Origine inconnue*

 □ □ □ □ □ Une épidémie de légionellose d'origine inconnue se déclare dans la région montpelliéraine. Début août, 3 personnes sont décédées et certains des patients hospitalisés sont dans un état critique. Au total, 31 cas avérés, y compris les cas mortels, seront répertoriés. Pour 26 de ces 31 cas, le début des symptômes est apparu entre le 24 juillet et le 3 août. L'âge moyen des patients est de 61 ans, 61% d'entre eux sont de sexe masculin. Une enquête épidémiologique permet d'orienter les contrôles vers le centre de Montpellier où se concentrent la plupart des tours aéroréfrigérantes des systèmes de climatisation. En 10 jours, une cinquantaine de tours aéroréfrigérantes présentant des concentrations en légionelles élevées (supérieures à 10 000 UFC/l) sont désinfectées via un choc chloré, nettoyées et vidangées. Les souches de légionelles isolées chez les malades présentent le même profil génomique, ce qui indique une source commune de contamination, mais les souches environnementales sont différentes des souches humaines. Le dernier cas identifié datant du 12 août et la période d'incubation étant au maximum de 10 jours, les mesures prises ont cependant permis de maîtriser l'épidémie. Au 5 septembre, 3 patients sont décédés, 2 sont encore hospitalisés et 26 sont guéris. D'autres analyses se poursuivront pour tenter d'identifier la source de contamination.

■ ■ ■ □ □ □ **ARIA 25901 - 01/08/2003 - 10 - NOGENT-SUR-SEINE**

■ □ □ □ □ □ *35.13 - Distribution d'électricité*

 □ □ □ □ □ A la suite d'une erreur de manipulation, un opérateur d'une centrale nucléaire de production d'électricité vidange 4 m³ d'ammoniac à 25% dans la cuvette de rétention d'un réservoir. En cette période de canicule (38°C), une bouffée d'ammoniac estimée à 400 kg est émise et intoxique légèrement le gardien dont le poste était situé à 10 m.


ARIA 25650 - 04/08/2003 - 50 - SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE

01.47 - Élevage de volailles

La canicule est à l'origine de la mort durant la nuit de 1 560 des 15 000 dindons exposés à une température supérieure à 37 °C dans les 2 poulaillers d'un aviculteur. L'absence totale de toute circulation d'air a été fatale, malgré l'ouverture des portes et un arrosage permanent du bâtiment. La température à l'intérieur de ce dernier atteignait en effet encore 36 °C à 23 h. Quatre jours plus tard, 273 dindons périront à nouveau bien que l'exploitant ait utilisé l'eau d'un étang voisin pour asperger le bâtiment à de multiples reprises.

□ □ □ □ □ **ARIA 25549 - 06/08/2003 - 64 - BAYONNE**

■ ■ □ □ □ □ *86.10 - Activités hospitalières*




 □ □ □ □ □ Huit membres du personnel de l'hôpital de Bayonne sont sous antibiothérapie à la suite d'une probable contamination par des légionelles. Deux cas sont observés parmi les patients mais les analyses prouvent que leur contamination est antérieure à leur entrée dans l'établissement. Selon la direction, il faut attendre une quinzaine de jours et une seconde analyse, pour confirmer ou infirmer l'existence de la contamination bactérienne. Une tour aéroréfrigérante secondaire servant à refroidir l'air de la climatisation du bloc opératoire et des salles de réanimation est en cause. Des chocs chlorés sont réalisés pour éradiquer les légionelles. La tour refroidie par de l'eau est remplacée 5 jours plus tard par un système refroidi par de l'air. Pour éveiller leur attention sur tout signe clinique susceptible d'apparaître, l'ensemble du personnel médical de l'hôpital, ainsi que les médecins généralistes du secteur concerné sont avertis du risque de contamination encouru par la population.

ARIA 25276 - 06/08/2003 - 57 - ARS-SUR-MOSELLE

43.32 - Travaux de menuiserie

Un dimanche d'août vers 20h, l'embrasement d'un poids lourd se propage à une menuiserie industrielle de 1 000 m² spécialisée dans le bois et les matières plastiques. Près de 70 pompiers mettent en oeuvre d'importants moyens hydrauliques. La canicule et la longue durée des opérations (5 h) compliquent leur intervention. Trois pompiers sont ainsi particulièrement incommodés par la fumée et la chaleur, l'un d'entre eux est hospitalisé. La toiture, 2 machines et

un stock de vernis sont détruits. L'usine arrête sa production, mais il n'y a pas de chômage technique.

 **ARIA 25270 - 06/08/2003 - 69 - SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON**
 *20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*
 Un incendie détruit 500 m² d'un entrepôt abritant le stockage de nitrocellulose d'une usine de fabrication de peintures et de vernis. Trois pompiers sont incommodés par la fumée lors de l'intervention. Le stock de 4 t de nitrocellulose est détruit, les vitrages latéraux assurant l'éclairage du bâtiment éclatent sous la chaleur. Les flammes ont brûlé la charpente en bois et le toit en tuiles s'est effondré dans le bâtiment. Une enquête de gendarmerie est ordonnée, des prélèvements sont effectués par la police scientifique. L'une des hypothèses retenue, en raison des températures élevées qui ont précédé l'incendie (canicule) et de l'absence de personnel depuis 5 jours (fermeture annuelle de l'usine), serait l'évaporation de l'agent mouillant (isopropanol, éthanol ou butanol) conduisant à une concentration en solvant inférieure à 25 %. Dans de telles conditions, la nitrocellulose peut s'enflammer spontanément. La conception du bâtiment, isolé et constitué de 4 cellules séparées par des murs, eux même entourés par un mur d'enceinte, a permis d'éviter la propagation de l'incendie aux autres installations du site. Cependant, l'inspection des IC constate des non-conformités par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation : cellule de stockage dépourvu de dispositif de désenfumage, charpente en bois avec toit en tuiles, local non équipé de ventilation haute, portes du bâtiment avec ouverture latérale et palettes entreposées contre le mur du local. Un arrêté d'urgence demande à l'exploitant de prendre les mesures conservatoires pour la protection de l'environnement, de fournir un rapport sur la cause de l'incendie et ses conséquences sur les installations, équipements de l'établissement et sur l'environnement, de faire réaliser une nouvelle étude de danger dans le cadre de la reconstruction du stockage de nitrocellulose à laquelle sera subordonnée la remise en service de l'installation. Plusieurs mesures sont prises : maintien de l'installation sinistrée en sécurité permanente suivant une méthodologie que l'exploitant doit porter à la connaissance de l'inspection des installations classées, évacuation de tous les déchets dans des installations autorisées à cet effet et mise en place d'une surveillance de la nappe phréatique sous-jacente. Au vu des résultats d'un rapport d'un hydrogéologue, l'exploitant devra prendre les dispositions qui s'imposent.

ARIA 25269 - 06/08/2003 - 38 - SALAISE-SUR-SANNE

16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries


Lors d'une journée de canicule, un feu se déclare dans une menuiserie-charpente désertée à l'heure du déjeuner. L'établissement se trouve à une centaine de mètres de l'A7 et de la N7. Le bois sec fournit un lieu propice au développement du sinistre ; à l'arrivée des pompiers, les flammes ont déjà emporté une bonne partie du bâtiment. Une quarantaine de pompiers met en oeuvre 7 grosses lances. L'importante fumée noire émise et la chaleur étouffante qui règne autour du sinistre compliquent l'intervention. La présence de matières inflammables (véhicules de levage, fûts de stockage) constitue de plus un danger supplémentaire. Une douzaine de gendarmes sécurise la zone, coupe la circulation dans les 2 sens sur la N7 et prend des mesures de ralentissement sur l'A7. Le préjudice est important ; de nombreux produits finis (escaliers, charpentes) et des centaines de m³ de bois sont partis en fumée. Une vingtaine de salariés est en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête et une expertise est réalisée.


ARIA 25484 - 07/08/2003 - 18 - LE SUBDRAY


25.40 - Fabrication d'armes et de munitions



Dans le cadre d'un entretien annuel, une entreprise spécialisée dans l'entretien des espaces extérieurs fauche et débroussaille, en milieu d'après-midi, des merlons et les abords des installations d'une usine d'armement. Ce type d'intervention est réalisé durant l'arrêt complet des activités pyrotechniques du site. Un feu se déclare au démarrage du moteur thermique d'une débroussailleuse portée dans l'enceinte grillagée du complexe. L'incendie se propage rapidement à la végétation environnante. En l'absence de liaison avec le personnel du site, un intervenant se rend au poste de garde pour donner l'alerte ; le pompier du site se rend sur les lieux et demande du renfort. Deux camions de type "citerne feu de forêt" viennent renforcer le véhicule du site et l'incendie est maîtrisé. L'incendie détruit 500 m² de végétation rase en bordure des bâtiments de l'un des complexes de fabrication, ainsi que 2 débroussailleuses utilisées par la société de jardinage. Par ailleurs, des câbles extérieurs assurant la protection périmétrique ont été endommagés. Un plan de prévention avait été effectué avant l'intervention du prestataire. L'analyse de l'exploitant fait état d'une défaillance matérielle de l'un des équipements utilisé. Des mesures sont prises : permis de feu à demander pour ce type d'intervention, qui prévoient la disponibilité sur place des personnels compétents et des matériels nécessaires tels que citernes, extincteurs et liaison radio...

 **ARIA 25295 - 07/08/2003 - 49 - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL**


 *ZZ.ZZ - Origine inconnue*

 En raison d'un niveau d'eau insuffisant, 350 kg de poissons sont retrouvés morts sur le TAU. Des prélèvements sont effectués.






  □ □ □ □ □ **ARIA 25281 - 07/08/2003 - 57 - SAINT-AVOLD**

 □ □ □ □ □ **20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base**

 □ □ □ □ □ Un atelier de fabrication de polyéthylène est arrêté dans une usine chimique, à la suite d'une augmentation de température dans une cuve contenant 2,6 t de peroxydes (peroxyvalate de butyle tertiaire dilué à 20% dans de l'isododécane). Le POI est déclenché préventivement. Selon l'exploitant, l'élévation de température dans la cuve de 2 m³ serait due à la forte chaleur ambiante. Ces peroxydes dégagent eux-mêmes de la chaleur (réaction exothermique), il y avait risque d'emballement c'est à dire d'incendie voire même d'explosion. Le personnel de l'atelier est évacué. Les pompiers internes arrosent le bâtiment pour faire descendre la température. Grâce à la mise en service des sprinklers dans le bâtiment, à la vidange partielle du réacteur vers une fosse de rétention déportée et à une dilution supplémentaire du produit restant dans le bac, l'évolution de température est maîtrisée. La fosse a légèrement débordé mais les eaux ont été recueillies dans un bassin d'orage, évitant toute pollution du milieu naturel. Le reste du stockage, ainsi que le contenu de la fosse sont pompés vers le bassin de sécurité prévu pour recevoir les peroxydes concentrés en cas d'incident. La teneur en peroxydes de ce bassin est analysée et des rampes de mousse sont disposées autour de la fosse pour éviter tout risque de feu. L'activité de l'atelier est interrompue pour 48 h le temps de mettre en place un groupe frigorifique industriel. Aucune trace d'hydrocarbures ni de peroxydes n'est détectée sur le sol du bâtiment de stockage et l'atmosphère a été contrôlée. Un deuxième réservoir contenant le même mélange est transvasé vers un conteneur réfrigéré. Les autres réservoirs contiennent des mélanges de peroxydes moins sensibles qui seront conservés jusqu'à leur destruction. Les peroxydes seront dilués à des teneurs à 1 % pour permettre leur élimination en incinération. Selon l'inspection des installations classées, l'élévation de température pourrait être liée au temps de stockage prolongé (3 j) de la solution de catalyseur au fond de la cuve, ce dernier étant livré sous forme solide puis dilué sur place pour l'élaboration des solutions catalytiques. A la suite de cet incident, un arrêté d'urgence est pris, demandant à l'exploitant d'améliorer les conditions de sécurité liées à sa procédure de dissolution et d'intervention en cas de montée en température des préparations.


 □ □ □ □ □ **ARIA 25564 - 07/08/2003 - 36 - BRIVES**

 □ □ □ □ □ **01.50 - Culture et élevage associés**



  □ □ □ □ □ Lors du dépotage d'une citerne par refoulement sous pression dans une bâche en matière plastique, 58 000 l d'engrais se déversent sur le sol. La pression et la chaleur suspectée d'avoir diminué la résistance mécanique de l'enveloppe ont contribué au déchirement de l'un des flancs de la bâche. Bien que placée dans une rétention, la rupture de cette bâche provoque une vague qui inonde 150 m² de terre avant de s'écouler par gravité sur une centaine de mètres. La pelouse et un noyer sont brûlés par l'engrais sur la 1ère zone touchée. La THEOLS située à 250 m risque d'être polluée les jours suivants par les précipitations, mais aucun captage d'eau potable n'est présent à proximité. La chaleur évapore une part importante de l'eau de dissolution (26 % selon la FDS). L'exploitant doit récupérer le paillage imbibé d'engrais pour le répandre sur des terres agricoles, sous réserve que ces dernières ne soient pas à proximité de cours d'eau et sur une surface importante pour éviter une concentration trop forte, remettre un paillage pour essayer de désorber la terre battue de la bergerie, laisser l'évaporation par le soleil se poursuivre en l'aidant si possible par un décapage superficiel des terrains touchés, surveiller un potager implanté entre les lieux de l'accident et le bief et prévenir les autorités chargées de la police de l'eau en cas d'atteinte au cours d'eau. L'exploitant devrait remplacer sa bâche par un réservoir métallique de 90 m³.




  □ □ □ □ □ **ARIA 25318 - 11/08/2003 - 49 - CHOLET**

  □ □ □ □ □ **10.13 - Préparation de produits à base de viande**

 □ □ □ □ □ Dans une usine de préparation de produits à base de viande, une fuite d'ammoniac (NH₃) de réfrigération a lieu à 19h10 dans un bâtiment isolé et étanche de 150 m² constituant la salle des machines desservant la partie ateliers de transformation de l'établissement. Toutes les sécurités fonctionnent correctement et les installations s'arrêtent automatiquement. Les pompiers, le responsable du service travaux du site et l'entreprise frigoriste chargée de la maintenance des équipements interviennent entre 19h15 et 19h20. Une équipe médicale examine le gardien de l'établissement incommodé par le gaz toxique. Des mesures réalisées à l'entrée du site donnent alors une concentration de 8 ppm d'NH₃ dans l'air. La situation redeviendra normale vers 21 h, l'installation réparée redémarre vers 22 h. L'incident serait dû à une surchauffe du compresseur de froid liée à sa vétusté (30 ans) et/ou aux fortes chaleurs estivales entraînant la rupture du dispositif d'accouplement moteur / compresseur protégé par un carter en tôle. L'ouverture de la vanne de sécurité protégeant le compresseur est à l'origine de l'émission d'NH₃ gazeux qui s'est ensuite répandu dans l'atmosphère par une tuyère d'évacuation tandis que les machines s'arrêtaient.

ARIA 25325 - 12/08/2003 - 88 - EPINAL




 □ □ □ □ □ □ **52.2 - Services auxiliaires des transports**
 ■ ■ □ □ □ □ Une fin d'après-midi caniculaire, un incendie détruit 2 500 des 5 000 m² d'un entrepôt abritant les stocks de 3 entreprises (spécialisées dans les fournitures hôtelières, le transport et les pièces automobile). Le feu s'est déclaré dans un stock de papier toilette et de couches pour bébé avant d'être abondamment nourri par les palettes en bois, les détergents... Par précaution, une dizaine de maisons et commerces est évacuée. Disposant d'un important dispositif hydraulique, 75 pompiers maîtrisent le sinistre en 3h30. Sur le site, seul le stock de détergents a pu être épargné par les flammes, en dehors 3 maisons ont également été endommagées. Lors de l'intervention, la chaleur importante incommoda 17 pompiers dont 7 sont hospitalisés (6 intoxiqués au CO, 1 victime d'un malaise) ; 10 employés sont en chômage technique.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 25320 - 12/08/2003 - 62 - TILLOY-LES-MOFFLAINES**
 □ □ □ □ □ □ **22.2 - Fabrication de produits en plastique**
 ■ □ □ □ □ □ Un incendie se déclare vers 0h30 dans une usine de fabrication de roues constituées d'une jante en plastique (polyéthylène ou polypropylène) et d'un bandage de caoutchouc. Le vigile de la société de surveillance mandatée par l'exploitant découvre le sinistre et alerte les secours. Le feu a pris sur un stock de 25 t de rebuts de fabrication (roues non conformes) en attente d'expédition vers une entreprise de recyclage. Ce stockage était constitué de 50 palettes filmées. D'importants moyens sont mis en oeuvre pour circonscrire l'incendie, les flammes atteignant plusieurs mètres de haut et les fumées se dirigeant vers les 2 communes voisines. Le feu maîtrisé vers 1h45 est éteint vers 2h15. Les causes de l'incendie sont inconnues, 2 hypothèses sont avancées : acte de malveillance ou inflammation due aux fortes chaleurs. L'entreprise était en arrêt annuel pour entretien. Hormis les 25 t de matières recyclables, l'incendie a endommagé 50 t de matières premières (poudre de caoutchouc), 200 m² de zone bitumée, ainsi qu'un pylône d'éclairage du site provoquant la chute de 2 des 3 câbles de la ligne électrique surplombant l'établissement, privant 2 communes d'électricité durant 1 h. Les dégâts matériels sont évalués à 49 Keuros. Le compartimentage et les merlons de séparation ont permis d'éviter que l'incendie ne se propage à l'ensemble du stockage contenant 75 t de rebuts et 640 t de matières premières. Les eaux d'extinction ont été estimées à 500 m³ et 2 500 l d'émulseurs ont été utilisés. En l'absence de confinement, elles ont rejoint le réseau des eaux pluviales de la zone industrielle, puis la SCARPE. Aucune conséquence n'a été observée sur la santé humaine, la vie piscicole ou la flore. Une visite d'inspection avait eu lieu le 24 juin. A la suite de cette visite, un arrêté préfectoral de mise en demeure prévoyait l'enlèvement des déchets stockés qui s'étaient accumulés dans un délai d'un mois, l'étude et la réalisation d'un bassin de confinement des eaux pluviales et d'incendie dans un délai de 3 mois. Heureusement, lors de l'incendie, l'exploitant avait enlevé la quasi-totalité des déchets (220 t de bandages et 150 t de déchets industriels banals). Un incendie de grande ampleur aux conséquences graves a pu ainsi être évité. L'inspection des installations classées constate cependant l'absence de confinement des eaux d'incendie.


ARIA 25474 - 13/08/2003 - 77 - MEAUX


25.72 - Fabrication de serrures et de ferrures


Dans la cour d'une fabrique d'articles de quincaillerie et de seaux à champagne, un feu se déclare dans des bennes contenant des produits chimiques pulvérulents (chaux, lessives, floculants, sulfates, chlorures...) et des déchets industriels (bois, fer, copeaux d'aluminium, métaux ferreux, pots de peinture, plastique...). L'incendie se propage à des locaux de construction légère dans la cour de l'établissement. Les pompiers circonscrivent le sinistre avant qu'il ne gagne des produits semi-finis et des déchets solides (big-bags de boues d'hydroxydes métalliques, déchets de laiton) stockés dans l'ancienne fonderie de laiton et de zamac. Les cuves de l'unité de traitement de surface du site et les stocks de produits chimiques placés de l'autre côté de la cour ne sont pas atteints. Les fortes chaleurs sont sans doute à l'origine de l'inflammation du mélange sciure de bois grasse / poussières d'aluminium contenu dans la benne.


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 25475 - 14/08/2003 - 63 - PUY-GUILLAUME**
 □ □ □ □ □ □ **23.13 - Fabrication de verre creux**
 ■ □ □ □ □ □ La gendarmerie alerte le responsable d'une verrerie après avoir été informée d'une pollution de la CREDOGNE en aval de la station d'épuration de l'établissement. L'eau de la rivière est de couleur blanchâtre et des poissons morts sont visibles jusqu'au confluent avec la DORE (distante de 400 m). Les rejets de la station dans la CREDOGNE sont arrêtés et détournés vers une rétention interne. Les enregistrements en continu du pH (alarme à 5,5) et de la température (alarme à 30 °C) indiquent que les rejets sont restés dans les normes malgré une baisse du pH à 5,7. Ces mesures conformes n'ont pas déclenché l'alarme, le technicien chargé de la station modifie les réglages pour en optimiser le traitement. Le lendemain, les effluents de la station sont à nouveau rejetés dans la CREDOGNE, les eaux usées stockées dans la rétention interne étant redirigées vers la station. Aucune nouvelle pollution du milieu naturel n'est constatée en aval du rejet. Les procédés de traitement étant physico-chimique pour abattre la DCO et les MES, la pollution en entrée de la station n'a pas entraîné un arrêt durable de celle-ci. La capacité du bassin interne (250 m³) a permis de récupérer la totalité des eaux (125 m³) pendant la durée du dysfonctionnement de la station, l'incident n'a ainsi pas entraîné d'arrêt de la production. En raison de la sécheresse, la CREDOGNE se trouvait à son débit d'étiage lors de l'incident, l'important débit des effluents aqueux de la station d'épuration a ainsi provoqué une mortalité piscicole conséquente de l'exutoire jusqu'au confluent avec la


DORE. La pollution de la CREDOGNE a pour origine un dysfonctionnement de la station d'épuration de l'établissement. Deux hypothèses sont avancées : une augmentation des rejets de lubrifiants-process (huiles minérales essentiellement) depuis le démarrage d'un nouveau four et le rejet de boues (phosphates acides) générées par le nettoyage de la chaudière productrice de vapeur par une société spécialisée. Les résultats de l'auto-surveillance font apparaître des non-respects des normes de rejets fixées par arrêté préfectoral complémentaire, l'Inspection des installations classées propose au préfet un arrêté de mise en demeure visant au respect de ces prescriptions.


 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 25375 - 14/08/2003 - 38 - SAINT-EGREVE**

 □ □ □ □ □ □ **26.20 - Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques**

 □ □ □ □ □ □ Devant la menace d'un incendie de forêt qui se propage depuis plusieurs jours dans le massif du Neron voisin d'un établissement comportant plusieurs stockages de diverses matières dangereuses (hydrogène et autres produits chimiques), l'inspection des installations classées propose au préfet d'imposer à l'exploitant, en urgence, le débroussaillage de la végétation entourant une partie de son site.


 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 25495 - 15/08/2003 - 38 - LE PONT-DE-CLAIX**

 □ □ □ □ □ □ **20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics**

 □ □ □ □ □ □ Un incendie se déclare dans le dépôt de nitrocellulose d'une usine d'encres d'imprimerie fermée pour congés annuels. En l'absence de personnel sur le site et de détection incendie dans le dépôt, l'alerte est donnée par le voisinage. Les pompiers, intervenus rapidement, maîtrisent le sinistre en 30 min. Le local est détruit : 3 murs se sont écroulés, seule la façade équipée d'une porte métallique d'accès a résisté au feu. Les 4 t de nitrocellulose (dont 3,6 t avaient été livrées une semaine plus tôt) abritées dans le dépôt sont détruites, ainsi que les 6 fûts de substances entamés (100 kg), disposés dans les 2 alvéoles accolées au dépôt. Selon l'exploitant, les produits entamés étaient correctement conditionnés dans leurs emballages plastique d'origine contenus dans des fûts hermétiquement fermés. Compte tenu des fortes chaleurs mesurées lors des jours précédant l'accident et de l'absence de personnel depuis plus de 5 jours, l'évaporation du solvant d'imprégnation de la nitrocellulose serait à l'origine de son auto-inflammation : l'arrêté préfectoral impose une surveillance constante du stockage pour s'assurer que le taux de solvant ne descend pas au-dessous de la teneur normale réalisée à la réception. L'inspection constate les faits. Un AP de mesures d'urgence est pris : l'exploitant doit maintenir l'installation sinistrée en sécurité et évacuer les déchets vers un établissement spécialisé. La remise en service de l'installation est subordonnée à une nouvelle autorisation. Préalablement, les causes et conséquences de l'accident devront être déterminées avec mise en oeuvre de toutes les mesures destinées à en diminuer la probabilité de renouvellement. Pour poursuivre sans délai sa fabrication, l'exploitant s'engage à se faire livrer chaque matin, la stricte quantité de nitrocellulose nécessaire à une journée de travail.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 25551 - 23/08/2003 - 86 - POITIERS**


 ■ ■ □ □ □ □ **64.19 - Autres intermédiations monétaires**

 □ □ □ □ □ □ Depuis le 23/08/2003, 20 cas groupés de légionellose sont dénombrés dont un cas critique pour lequel on ne peut pas dire que le pronostic vital ne soit pas engagé. 17 des 20 personnes vivent ou travaillent dans une zone de 3 km de diamètre à l'est de la ville. 2 personnes sont toujours hospitalisées. D'après les dates d'apparition des premiers symptômes, la période de contamination est située entre les 13 et 21/08. Dès le 29/08, la DRIRE établit, après une réunion de crise en préfecture, un recensement exhaustif des installations présentant des circuits de refroidissement sises dans le périmètre incriminé. Le 29/08, la préfecture prend successivement des arrêtés suspendant l'utilisation de ces installations jusqu'à obtention des résultats d'analyses et impose la vidange complète, le nettoyage et la désinfection des circuits. Leur remise en service est conditionnée (concentration en légionelles < 10³ UFC/l). Du 30/08 au 08/09, la DRIRE effectue 10 visites de contrôle pour vérifier l'arrêt effectif de ces tours aéroréfrigérantes (TAR) et définir leur classement au regard de la nomenclature : 4 relèvent du régime déclaratif, une n'est pas classée. Le 08/09, les résultats d'analyses des prélèvements du 29/08 sur 4 tours (la 5ème étant vide : autocontrôle réalisé 3 jours plus tôt par l'exploitant) précisent les concentrations (UFC/l) suivantes : patinoire 850 000, banque 30 000 et galerie marchande 750. Le 10/09, 3 arrêtés de suspension sont reconduits après résultats positifs des analyses de 3 des 5 installations étudiées, et ce, jusqu'à obtention des sérotypes et génotypes. Ils conditionnent tout redémarrage à la mise en place d'un traitement en continu avec alternance de produits désinfectants et imposent de réaliser 2 prélèvements à 10 et 20 j après la remise en service. 2 des 5 TAR pour lesquelles les concentrations sont inférieures aux limites de détection ne sont pas visées par ces nouvelles prescriptions. Au 24/09, seule la patinoire est mise hors de cause. Le 25/09, 2 arrêtés de suspension concernant la banque et la galerie marchande précédemment visées sont prorogés après résultats du sérotypage. Les génotypes des souches prélevées sur 4 des patients et de celles présentes dans la TAR de la banque sont identiques. Cet établissement fait l'objet, avant tout redémarrage, d'une expertise par un organisme agréé. La remise en service de l'installation de la galerie marchande reste suspendue jusqu'à obtention des génotypes.


ARIA 26478 - 05/09/2003 - 13 - BERRE-L'ETANG


20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

A la suite de fortes odeurs semblables à celles du gaz de ville aux abords d'un collège, ce dernier est évacué. Les responsables d'une usine pétrochimique à proximité se rendent sur les lieux et identifient une odeur de produit lié aux activités du site. Après investigations, de très fortes pluies après la période de canicule de l'été ont entraîné un lessivage des égouts du site. Les produits surnageants, piégés dans les regards et les bassins à l'intérieur du site ont été fortement brassés et ont dégagé des odeurs nauséabondes ressenties à l'extérieur. A la suite de l'événement, la politique de nettoyage des égouts a été réactivée. Par ailleurs, indépendamment, l'unité de production à l'origine des odeurs a été fermée pour des raisons économiques.


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 25574 - 18/09/2003 - 29 - PONT-L'ABBE**

 ■ ■ ■ ■ ■ ■ **36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau**


 □ □ □ □ □ □ En raison de la canicule qui a favorisé une forte turbidité de l'eau, treize communes du pays bigouden sont privées d'eau potable. 40 000 administrés et des touristes sont concernés par cette interdiction. Après l'obtention des résultats d'analyses effectuées sur l'ensemble du réseau d'eau potable, les mesures d'interdiction de consommation d'eau en vigueur depuis le 3/09 sont levées le 18/09/2003. La persistance du temps sec sur le département ralentit la reconstitution de la ressource en eau. La population est invitée à respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral interdisant lavage de véhicules et façades d'habitations, arrosage de jardins et pelouses, remplissage de piscines privées.


 □ □ □ □ □ □ **ARIA 25719 - 12/10/2003 - 69 - LEGNY**

 ■ ■ □ □ □ □ **36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau**

 □ □ □ □ □ □ Une canalisation d'eau potable de 350 mm sous 21 bar, soit un débit de 5 000 m³/h, se rompt brutalement au milieu des vignes vers 15h45 et pour une raison inconnue (tassement différentiel des terrains dû à la sécheresse liée à la canicule estivale, choc lors du passage d'un engin agricole ?). Les secours détournent un flot d'eau boueuse qui inonde 4 habitations situées en contre bas, puis assèchent les sous-sols des maisons atteintes. Quatre hameaux privés d'eau potable la nuit durant jusqu'à réparation de la canalisation devront par ailleurs être approvisionnés en bouteilles d'eau minérale. Le reste du village, dont une maison de retraite, ne sera affecté que par une diminution du débit d'eau potable. La fuite est colmatée à 18 h. Une seule famille est à reloger dans l'attente des conclusions d'un expert géologue mandaté pour étudier la stabilité des terrains dominant son habitation.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 26099 - 17/12/2003 - 51 - COOLUS**

 ■ ■ ■ □ □ □ **46.21 - Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail**

 □ □ □ □ □ □ Dans un silo de 12 000 t d'une coopérative agricole, un auto-échauffement de luzerne se produit dans une cellule de stockage de 2 500 t, remplie de 1 800 t de granulés (depuis août 2003). Le personnel découvre le sinistre lors d'une vidange alors qu'il ne reste plus que 150 t de produits dans la cellule. Il tente de le circonscire avec les moyens internes de l'établissement qui se révèlent insuffisants. La combustion s'amplifie et génère dès le lendemain matin une importante fumée qui s'échappe du bâtiment. Alertés, les services de la protection civile évacuent une trentaine d'habitants résidant à une centaine de mètres du silo. Près d'une cinquantaine de pompiers réduit la combustion des granulés par un déversement de mousse puis extrait les granulés par une trappe située en pied de cellule. Cette manoeuvre, ralentie par la prise en masse des produits en combustion, se poursuit jusqu'au surlendemain matin. Des moyens nouveaux sont alors mis en place pour désagréger la luzerne prise en masse (lance hydraulique haute pression). Le samedi soir, soit 3 jours après le début du sinistre, la combustion des produits est stoppée, ne laissant plus dans la cellule qu'une boue constituée d'eau et de végétaux. Dans le sinistre, 150 t de granulés de luzerne sont détruites et un transracleur (matériel utilisé lors de la vidange de la cellule) est endommagé. Aucun contrôle de la température des produits stockés n'avait été mis en service depuis le remplissage de la cellule en août. Sur ce type de stockage, le contrôle s'effectue au moyen de thermosondes mobiles constituées de thermomètres fixés à l'extrémité de tiges métalliques. Selon l'exploitant, le remplissage aux deux-tiers de la cellule n'aurait pas rendu possible l'installation de tels dispositifs au sommet du tas de granulés, la tige de 4-5 m étant trop courte. La forte chaleur de l'été 2003 a également rendu plus difficile le refroidissement des granulés de luzerne avant leur stockage. L'administration constate les faits. L'inspection des installations classées propose au Préfet un arrêté de mise en demeure de respecter les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral (contrôle des produits stockés par thermosondes) ainsi qu'un arrêté de suspension des remplissages du silo tant que toutes ces cellules ne seraient pas équipées de systèmes de contrôle de température adaptés à toutes les configurations de stockage.


ARIA 27439 - 26/06/2004 - 03 - COMMENTRY


20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base


Lors du nettoyage d'un atelier sur un site chimique, un feu se déclare dans une benne contenant des pièces de garnissage d'une colonne en maintenance. Les fortes chaleurs de la journée combinées à un nettoyage / dégazage insuffisant des éléments de garnissage avant leur enlèvement seraient à l'origine de l'incendie. Les pompiers internes


maîtrisent l'incendie qui ne cause aucun dommage notable.


 □ □ □ □ □ **ARIA 27495 - 30/06/2004 - 63 - PARENT**


 ■ ■ □ □ □ □ **17.12 - Fabrication de papier et de carton**


 □ □ □ □ □ Dans une papeterie, un spectaculaire incendie détruit un dépôt extérieur contenant 5 000 t de balles de papier utilisées pour la fabrication de papier kraft et un stockage de paraffine (4 à 5 t de pain et 1,5 à 2 t en fûts). Les flammes se propagent sur 3 000 m², aidées par le vent et la grande sécheresse du papier. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs km à la ronde. La ligne ferroviaire Clermont-ferrand / Nîmes et la circulation sur les RD 229 et RD 136 sont interrompues 2 h. Plus de 70 pompiers déploient un important dispositif (21 véhicules, 15 lances) pour protéger les bâtiments de production et circonscrire le sinistre à 17h30. Aucun salarié n'est blessé, mais 8 pompiers sont légèrement incommodés par les fumées. Bien qu'aucun outil de production n'ait été touché par le sinistre, 70 des 187 salariés sont en chômage technique 1 semaine, le temps de réapprovisionner le site en matières premières.


 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 28220 - 23/07/2004 - 26 - PIERRELATTE**

 □ □ □ □ □ □ **24.46 - élaboration et transformation de matières nucléaires**


 □ □ □ □ □ Dans une usine produisant notamment de l'hexafluorure d'uranium, des produits uranifères sont dispersés dans une zone d'entreposage temporaire de fûts. Les imbrûlés de fluoration du tétrafluorure d'uranium sont conditionnés dans des fûts métalliques qui, en l'attente d'une neutralisation et de leur recyclage, sont entreposés dans un bâtiment extérieur à l'unité de production. Une élévation de température ambiante due à de fortes chaleurs a entraîné la montée en pression d'un fût et la rupture de son étanchéité assurée par le couvercle. Le dégazage d'acide fluorhydrique associé est détecté par le déclenchement de la détection automatique. La quantité de poudre répandue dans le local est de l'ordre de quelques centaines de g et la masse d'HF n'aurait pas dépassé 500 g. Le fût est aussitôt refroidi, l'atmosphère du local est assainie et les abords du fût sont décontaminés. Des mesures temporaires sont adoptées pour mieux maîtriser la température du local. Des prélèvements dans l'environnement sont effectués. Selon l'exploitant, la sécurité du personnel n'a pas été impactée. Cet incident fait suite à un évènement du même type qui s'est produit le 30 mai dernier. Depuis, un système d'arrosage de la toiture du bâtiment est en place pour limiter les effets du rayonnement solaire pendant la période estivale. Ce dispositif, réactivé en période estivale, n'a finalement pas été suffisant pour éviter le renouvellement de l'évènement.


 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 27652 - 25/07/2004 - 84 - CARPENTRAS**

 ■ ■ ■ □ □ □ **46.69 - Commerce de gros d'autres machines et équipements**

 □ □ □ □ □ Attisé par un vent violent et facilité par la sécheresse, un important incendie ravage 9 ha d'une zone industrielle. A 14 h, un 1er départ de feu volontaire enflamme une haie de cyprès et se propage à une société de commerce de produits agricoles où il détruit un bâtiment de 1 500 m² abritant 1 000 t de plastiques. Aux dommages matériels évalués à 3 Meuros s'ajouteront pour l'établissement la mise en chômage technique de 20 employés. Vers 14h15, le feu saute une rue, enflamme une autre haie de cyprès et s'étend à un stock extérieur de 40 000 m² de pregystyrène (plaques de plâtre doublées de polystyrène) dans une usine de fabrication d'éléments en plâtre (ARIA 28238) par effet domino. Les flammes se propagent par-dessus un bâtiment, embrasent une nouvelle haie d'arbres et une benne à cartons mais épargnent le transformateur de l'usine, protégé par des murs coupe-feu. Les pertes de stockage seront évaluées à 700 Keuros et les dégâts matériels à 150 Keuros. L'incendie progresse ensuite à travers la zone industrielle où il détruit 3 m³ de pneus, 10 véhicules stationnés sur un parking et 2 maisons d'habitation. Plusieurs explosions de bouteilles de gaz sont entendues pendant près de ¾ d'heure. Le service des eaux renforce le réseau hydraulique à 300 m³/h et les secours s'alimentent dans le canal de Carpentras. Assistés par un hélicoptère et 2 avions d'observation, il faut 6 h aux 200 pompiers mobilisés pour éteindre totalement l'incendie qui a dégagé d'importantes fumées noires visibles à 60 km et nécessité l'évacuation de 100 salariés et 500 riverains. Deux secouristes se blessent au cours de leur intervention. Des barrages flottants sont mis en place pour canaliser et isoler les eaux d'extinction. A la suite de cet incendie au bilan matériel très lourd, les exploitants de la zone industrielle font ensemble le point sur les risques potentiels de leurs installations.

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 27877 - 26/07/2004 - 30 - ALES**

 □ □ □ □ □ □ **05.10 - Extraction de houille**

 □ □ □ □ □ Un feu de forêt qui se propage le 26 juillet à 2 terrils des quartiers de Rochebelle (450 000 m³ de schistes de lavoir et de cendres, arrêt : 1940) et du Mont Recato (1 750 000 m³ de schistes de lavoir, arrêt : 1960), est rapidement maîtrisé par les secours. Entre le 2 et le 10 août, les pluies activent une combustion interne, non détectée jusque là (formation gaz à l'eau lors de la combustion incomplète de déchets carbonneux). Une surveillance à partir du 11 août montre que la combustion interne se poursuit. Des solutions sont recherchées avec un expert pour déterminer les moyens les mieux adaptés, le feu ne menaçant pas les riverains de manière immédiate. Sept canadiens et un convair effectuent 60 largages sans parvenir à stopper la combustion par "noyage", la combustion incomplète se poursuivant avec formation de CO et H₂ (gaz à l'eau). L'opération de défournement, initialement prévue puis retardée, est finalement réalisée par un organisme gestionnaire

des forêts. Plusieurs experts suivent les travaux, des éboulements étant redoutés. Fin août, la profondeur de défournement est de 6 m et les températures atteintes de 500 °C. Les travaux pourraient durer tout le mois de septembre. Lors du chantier sur le terri de Rochebelle, l'envol des poussières conduit au transfert de 67 lits d'une clinique proche vers le centre hospitalier du centre ville. Ces poussières peuvent contenir un champignon, l'aspergillus, qui peut être dangereux pour les personnes fragiles.

ARIA 27790 - 10/08/2004 - 93 - CLICHY-SOUS-BOIS

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare dans une décharge de 2 000 m². Un important dispositif de secours est déployé pour éviter la propagation du sinistre aux carrières souterraines avoisinantes. L'incendie est éteint après 4 h d'intervention, un feu dans un champ de broussailles proche serait à l'origine du sinistre.

ARIA 29925 - 26/05/2005 - 62 - HENIN-BEAUMONT

10.13 - Préparation de produits à base de viande

Perçue à 15 h hors des locaux d'une usine de produits panés à base de viande, une odeur d'ammoniac (NH₃) semble provenir d'une salle abritant des installations de réfrigération. Une vérification rapide ne révèle aucune fuite ou défaillance ; la pression du circuit haute pression (HP) un peu élevée est cependant inférieure au seuil de déclenchement. L'odeur qui diminue pour disparaître à 15h15, est notée dans les ateliers proches des lignes 1 et 5. Un papier test détecte de l'NH₃ à l'échappement des soupapes en toiture. Avec la hauteur des canalisations de ces derniers et le sens du vent, un refoulement a eu lieu vers les prises d'air des centrales desservant les 2 lignes. Les activités sont suspendues et les employés évacués par précaution. Alerté, le sous-traitant qui suit les installations intervient pour 1 h à partir de 16 h ; il désaccouple les liaisons soupapes / collecteur d'échappement, recherche des traces d'NH₃ et en détecte sur l'une des liaisons en sortie d'une soupape d'un compresseur. Un test du pressostat HP montre que la soupape s'ouvre à 15 bar, 1 s avant l'arrêt du compresseur. Le seuil du pressostat pilotant l'arrêt du compresseur est abaissé à 13 bar. La soupape restée ouverte après déclenchement est remplacée.

L'incident serait dû à la conjonction de 3 événements : température extérieure élevée, hausse de production entraînant également une forte demande de froid, seuils de réglage pressostat / soupape trop proches (un 'pic' de pression dans le circuit HP a déclenché la soupape avant le pressostat). L'émission a été évaluée à 65 kg d'NH₃ sur les 5 900 kg mis en oeuvre dans les installations. Le tarage inadéquat de la soupape pourrait être consécutif à une inspection approfondie des équipements sous pression (ESP) réalisée en 2004 et après laquelle des soupapes ont été modifiées. Le sous-traitant sera présent lors d'une prochaine inspection approfondie du site sur le thème NH₃ programmée en juin 2005. L'usine a été arrêtée de 15 à 17 h. Les pompiers extérieurs n'ont pas été alertés. Aucune victime n'est à déplorer et aucune gêne n'a été ressentie à l'extérieur de l'établissement. L'exploitant modifie en juin la canalisation de refoulement des soupapes et réalise pour ses salariés un film sur le risque NH₃.

ARIA 30085 - 20/06/2005 - 62 - VIMY

84.22 - Défense

En début d'après-midi, une explosion de munitions se produit dans un centre de stockage et de tri de munitions anciennes. Un périmètre de sécurité est mis en place par la gendarmerie, une reconnaissance sur site est effectuée de même qu'une reconnaissance aérienne. Les maires des 6 communes sont informés de l'absence de dangers pour la population. Selon les services de secours, les dégâts matériels sont importants et 5 t de munitions atteintes seront détruites dès le lendemain matin. L'incident pourrait être dû aux fortes chaleurs (30 °C) régnant sur la région à cette période.

ARIA 30260 - 23/06/2005 - 51 - BAZANCOURT

10.81 - Fabrication de sucre


Un feu de broussailles se déclare dans une sucrerie lors de la pose au sol sur l'herbe sèche d'une débroussailluse thermique utilisée par une entreprise à qui l'usine sous-traite l'entretien des espaces verts. L'incendie de 300 m² d'herbe est éloigné de l'établissement et ne présente pas de risque de propagation.

ARIA 31943 - 25/06/2005 - 63 - BEAUMONT



86.10 - Activités hospitalières


Dans une clinique, une fuite d'oxygène liquide se produit vers 15 h sur un réservoir de 3 000 l (3,41 t). Ce nouveau réservoir a été installé 48 h plus tôt pour remplacer une capacité de 1 200 l (1,36 t) ; il doit être mis en service le lendemain seulement et est donc en attente de raccordement au réseau. Le 24/06, un clapet aurait cédé dans la capacité à la suite de la forte chaleur et d'un remplissage trop important du réservoir : les soupapes de sécurité se sont ouvertes libérant de l'oxygène. La fumée blanche qui s'échappe alerte le voisinage, ainsi que le personnel de la clinique qui avertit les pompiers. L'alarme de la capacité se déclenche et alerte le PC de télésurveillance de l'entreprise sous-traitante gérant les gaz médicaux. En attendant l'arrivée du technicien sous-traitant, les pompiers délimitent un périmètre de sécurité et interdisent l'utilisation de tout

point chaud. En s'échappant, l'oxygène liquide a gelé la soupape, les secours restent sur place jusqu'au réchauffement de celle-ci et quittent le site à 21 h. L'exploitant modifie des procédures ; en cas de changement de réservoir, le remplacement et le branchement des nouveaux équipements se feront ainsi dans la même journée.



 □ □ □ □ □ **ARIA 30802 - 25/06/2005 - 18 - SANCERRE**

 ■ ■ □ □ □ □ *10.71 - Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche*

 □ □ □ □ □ Un feu se déclare à 12 h dans la chambre de fermentation du fournil d'une boulangerie dans laquelle la pâte est gardée au froid avant de la faire fermenter avant son passage au four. Le  □ □ □ □ □ moteur de l'installation de réfrigération remplacé 2 mois auparavant est neuf. Selon les premiers constats, la canicule observée durant cette période de l'année pourrait avoir provoqué une surchauffe des équipements électriques et un court-circuit. L'incendie s'est propagé au stock de bois, puis au logement des boulangers, dévastant le grenier avant de s'attaquer aux vieilles charpentes des maisons mitoyennes, menaçant tout un quartier de la cité moyenneâgeuse. Au total, 4 bâtiments contigus sont atteints malgré l'intervention rapide d'une cinquantaine de pompiers venus de différents centres de secours. Une personne sinistrée est relogée temporairement en maison de retraite et 2 blessés légers sont hospitalisés, l'un d'eux victime d'une projection de poudre d'extincteur dans les yeux. L'incendie sera finalement maîtrisé vers 17h30, l'intervention des secours se terminant à 6h45 après déblaiement des lieux avec une pelle mécanique.

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 30152 - 28/06/2005 - 57 - WOIPPY**

 ■ □ □ □ □ □ *49.20 - Transports ferroviaires de fret*

 □ □ □ □ □ Une légère fuite d'acide acrylique due à une surpression se produit sur un wagon-citerne de 56 t. Le wagon est isolé et des employés de la société propriétaire du produit se rendent sur les lieux. Un  □ □ □ □ □ agent de la société en charge des wagons est intoxiqué par l'inhalation du produit et un pompier est blessé. Après contrôle, la surpression serait due aux fortes chaleurs. Le contenu du wagon est stable et peut continuer sa route.

ARIA 30305 - 12/07/2005 - 34 - LIEURAN-LES-BEZIERS

01.1 - Cultures non permanentes

Une concentration en pesticides trop élevée dans une nappe phréatique prive d'eau potable une commune de 1 000 habitants. Utilisés pour le traitement des cultures, les pesticides polluent de manière chronique la nappe mais cette dernière, faiblement remplie en l'absence de pluies, n'aurait pas pu diluer suffisamment le produit. Une distribution de bouteilles d'eau est mise en place. La situation pouvant perdurer tout l'été, la collectivité territoriale envisage l'installation d'une citerne approvisionnée par une autre commune.

ARIA 30378 - 27/07/2005 - 42 - LAY

16.29 - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie

Un jour de canicule, un feu se déclare vers 14 h sur des broussailles en bordure extérieure d'une usine de fabrication de crayons en bois. Attisées par le vent, les flammes se propagent à une cellule de stockage de copeaux et à un bâtiment de production où elles endommageront 3 lignes de vernissage et 100 m² de toiture. Les employés sont évacués et l'alimentation électrique est coupée sur le site. Trois ouvriers contiennent le feu à l'intérieur du bâtiment au moyen d'extincteurs avant que les pompiers ne mettent en oeuvre 4 lances et maîtrisent le sinistre en 1 h. A la suite de l'accident, 11 employés sont en chômage technique. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant un rapport détaillé de l'accident. Les abords de l'établissement sont débroussaillés.

ARIA 30407 - 07/08/2005 - 30 - ALES

49.41 - Transports routiers de fret

Un feu se déclare sur 6 poids-lourds frigorifiques dans le bâtiment d'une société de transport routier de proximité. L'incendie, provenant d'un feu de broussaille à développement rapide, détruit les camions sans se propager au bâtiment et 9 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'installations de réfrigération fixes.

ARIA 31617 - 07/04/2006 - 51 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE

49.20 - Transports ferroviaires de fret


La soupape d'un wagon-citerne de 50 t de dioxyde de carbone liquide réfrigéré (code ONU 2187) s'ouvre dans une gare de triage vers 1 h. L'immobilisation du wagon au soleil durant 5 j serait à l'origine de l'augmentation de la pression. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité, effectuent des reconnaissances sous ARI et colmatent la fuite en formant un bouchon de glace. Le wagon est isolé sur une voie de garage, surveillé durant le reste de la nuit et dépoté par une société spécialisée à l'aube. La circulation ferroviaire a été interrompue durant 1 h.


ARIA 31893 - 12/06/2006 - 80 - DOULLENS

10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

Un échauffement de granulés se produit dans une usine de fabrication d'aliments pour animaux de ferme. En début de poste, un opérateur effectue la manoeuvre habituelle de mise en route du sécheur et de l'aspiration au poste " granulés ". Le courant d'air généré accélère l'échauffement des 400 kg de granulés stockés dans le sécheur provoquant une émission de fumées dans le conduit d'aération. Selon l'exploitant, un tel échauffement, exceptionnel en conditions normales de fonctionnement, est lié aux températures élevées du week-end. Par précaution, les pompiers se rendent sur site sans intervenir car la vidange du produit suffit à résoudre l'incident. Afin d'éviter son renouvellement, l'exploitant s'engage à laisser désormais le sécheur vide à chaque arrêt d'usine.

 ■ □ □ □ □ **ARIA 31960 - 17/07/2006 - 14 - ROCQUANCOURT**

 ■ □ □ □ □ **38.31 - Démantèlement d'épaves**

 □ □ □ □ □ Dans un établissement de récupération de matières métalliques recyclables, durant une journée de forte chaleur, un feu se déclare vers 17h20 sur 2 200 t de "platinage" à broyer (ferrailles en mélange comprenant des véhicules hors d'usage) et menace de se propager à un second stock d'un volume de 400 m³. Une chargeuse relève un tas de platinage lorsqu'une explosion dans le godet de l'engin provoque le départ de feu. Le personnel est immédiatement évacué. Les 156 pompiers provenant de 18 casernes, mettent en oeuvre 3 grosses lances et 2 lances monitors pour combattre le sinistre, aidés par 2 grutiers de l'entreprise qui déplacent une partie des ferrailles pour créer une allée coupe-feu ; une citerne de gazole vide mais non-dégazée proche est protégée par les secours. L'alimentation en eau est assurée à partir d'un poteau incendie, d'une réserve de 700 m³ et du bassin d'eaux pluviales de l'entreprise. Un panache de fumée noire est visible à une vingtaine de km à la ronde ; les secours effectuent des mesures de toxicité aux alentours du site qui se révèlent négatives. Deux employés et un pompier victimes de déshydratation sont soignés sur place ; 1 pompier légèrement blessé à une jambe est conduit à l'hôpital. L'incendie circonscrit vers 1 h est éteint en fin de matinée. Une surveillance est mise en place durant le reste de la journée pour éteindre d'éventuels foyers résiduels. L'intervention des secours s'achève à 18 h. 400 m³ d'eaux d'extinction sont confinés dans l'établissement ; aucun rejet à l'extérieur n'est constaté. Une chargeuse et une partie de la dalle de stockage sont endommagées, 800 t de platinage sont détruites. L'inspection des installations classées constate que la quantité de ferrailles stockée était supérieure à celle autorisée. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit : une amélioration de la segmentation des stocks avec des allées de 10 m en période de forte chaleur, un renforcement de la surveillance du site hors activité, la vérification de l'application de la procédure de réception des matières à broyer et étudie un projet global de défense incendie du site. L'exploitant doit également actualiser l'étude de dangers de son établissement et reconstituer la réserve incendie (2 500 m³ ont été consommés pendant l'intervention et 2 000 m³ sont encore disponibles).


ARIA 32506 - 18/07/2006 - 76 - YAINVILLE

23.99 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.

Un feu de fluide caloporteur se déclare dans une usine de fabrication de produits minéraux à la suite d'une perte d'étanchéité sur une bride. Selon l'inspection, le point éclair extrêmement bas du produit (- 25°C -30 °C) et des conditions caniculaires seraient à l'origine du départ de feu. Les joints des brides sont changés et leur étanchéité est fréquemment contrôlée durant 5 jours.

 ■ □ □ □ □ **ARIA 32004 - 19/07/2006 - 78 - LIMAY**


 ■ □ □ □ □ **38.31 - Démantèlement d'épaves**

 □ □ □ □ □ Un feu se déclare à 17h40 durant une journée de forte chaleur, sur un tas de ferrailles à broyer de 5 000 m³ dans une entreprise de recyclage de matières métalliques. Des explosions se produisent et l'incendie menace de se propager à un bâtiment abritant 2 cuves de fioul de 6 000 l ainsi qu'un local contenant des racks de bouteilles d'oxygène. Le foyer attisé par un vent tournoyant émet un panache de fumée noire, visible à plusieurs km à la ronde. Une centaine de pompiers et d'importants moyens matériels (5 fourgons pompe, 1 fourgon mousse grande puissance, 4 lances canon, des grosses lances...) sont mobilisés pour maîtriser le sinistre. Le débit hydraulique mis en oeuvre risquant de perturber l'approvisionnement en eau potable de 30 000 personnes, les secours établissent 2 lignes d'alimentation sur 2 étangs situés à 1 200 m du lieu de l'incendie. Les pompiers luttent toute la nuit pour circonscire le sinistre ; 2 d'entre eux sont légèrement blessés. Les eaux d'extinction, initialement contenues dans un bassin du site, se déversent vers 2 h du matin dans la darse d'un port relié à la SEINE, via le réseau des eaux pluviales ; un barrage flottant est mis en place pour contenir les rejets pollués. L'incendie est éteint vers 8 h ; l'intervention des secours ne s'achève que vers 17h30 après refroidissement des ferrailles et extinction des foyers résiduels.


Un arrêté préfectoral conditionne le redémarrage des installations à un renforcement des mesures de sécurité dans l'établissement. Huit jours plus tard le préfet autorise la société à reprendre son activité sous réserve notamment de fractionner ses stockages en fonction des risques des produits, respecter une distance minimale de 10 m entre chacun d'eux, limiter le tonnage stocké, mettre en place une surveillance du site en dehors des heures d'activité et d'améliorer la prévention des risques de pollution des eaux.


 **ARIA 32144 - 20/07/2006 - 33 - AILLAS**

 **20.51 - Fabrication de produits explosifs**

 Sur un site de fabrication d'explosifs, un feu se déclare vers 16 h dans un bâtiment de 20 m² réservé au montage de feux d'artifices abritant 47 kg de produits pyrotechniques pour un maximum stocké ou "timbrage" de 100 kg. Les activités de montage avaient été arrêtées dans les ateliers le jour même vers 13 h pour que les 2 employés et le gérant puissent déjeuner. Compte tenu d'une température élevée (35 °C minimum), le montage des pièces est arrêté, les ateliers devant être vidés des artifices non montés à stocker dans des bâtiments appropriés. Lors de ce transfert, un opérateur artificier habilité (K4) aperçoit qu'une bombe est encore pourvue de son inflammateur. Au lieu de couper la mèche constituée de poudre noire avant de l'extraire, il enlève directement la mèche, provoquant accidentellement la mise à feu de la bombe avec apparition d'étincelles. La bombe enflamme à son tour les explosifs restants dans le local. L'employé aperçoit un flash blanc/jaune. La chasse permettant l'élévation de la bombe lors d'un tir est éjectée, il ne reste que 3 s avant l'explosion... Dans ce laps de temps, les opérateurs parviennent à repousser l'engin dans le local, quitter leur poste de travail et donner l'alerte. Le bâtiment est détruit : importantes fissures dans les murs, toit fortement endommagé, plexiglas pour l'éclairage naturel fondu et tôles gondolées. Des débris sont retrouvés à 18 m dans une zone décrivant un arc de cercle face à la porte. Lors de l'inspection post-accidentelle, l'inspecteur constate que les portes de tous les bâtiments sont ouvertes, contrairement aux prescriptions de l'arrêté préfectoral qui précisent que les portes des dépôts doivent être maintenues verrouillées en dehors des périodes de préparation ou de livraison. Compte tenu des conditions atmosphériques (fortes chaleurs), les portes avaient été laissées ouvertes pour limiter au maximum la température dans les locaux. Le gardiennage étant assuré par un membre de la famille de l'exploitant, ce dernier devra s'assurer que la personne affectée à cette tâche soit informée des consignes générales de sécurité (incendie, intervention...). Le redémarrage de l'activité dans le local sinistré est conditionné aux conclusions de la révision de l'étude de sécurité du travail (EST). Le découplage des bâtiments a permis d'éviter la propagation de l'incendie / explosion aux locaux voisins.

 **ARIA 32008 - 21/07/2006 - 85 - DAMVIX**


 **55.30 - Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs**

 Dans un camping fin juillet, un incendie détruit vers 16h50 le local technique d'une piscine à la suite d'un court-circuit probablement causé par la chaleur. Plusieurs explosions se produisent. D'une surface de 9 m², le local abrite 330 kg de chlore sous forme de galets ou de bidons de 20 l. Les pompiers arrivent sur les lieux 15 min plus tard. Constatant que le sinistre dégage un épais nuage de fumée blanche, ils mettent en place un périmètre de sécurité de 100 m de rayon, évacuent 160 vacanciers (durant 4 h) et activent des lances queue de paon qui s'avèrent efficaces. 23 personnes sont intoxiquées, 20 sont examinées sur place et 3 hospitalisées. L'incendie est maîtrisé vers 18 h. Les secours rassemblent les bidons détruits dans des poubelles bâchées en attendant leur évacuation par une société spécialisée. Une CMIC effectue des mesures atmosphériques qui s'avèrent négatives et le camping réouvre vers 20h.


ARIA 32027 - 23/07/2006 - 50 - ISIGNY-LE-BUAT

38.31 - Démantèlement d'épaves


Vers 17h durant une journée de forte chaleur, un feu se déclare sur un tas de ferrailles à broyer de 600 t dans une entreprise de récupération de matières métalliques recyclables fermée pour le week-end. L'alerte est donnée par un passant ; le directeur de la société se rend aussitôt sur les lieux. Une importante fumée est émise dans l'atmosphère. La circulation de la RD 47 est déviée, 34 riverains de 2 hameaux voisins sont évacués et 5 autres personnes sont confinées dans leur habitation. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 10 lances alimentées à partir d'une réserve d'eau de 800 m³, aidés par 2 grutiers de l'établissement qui évacuent les ferrailles non enflammées pour limiter la propagation de l'incendie. Les eaux d'extinction estimées à 600 m³ sont collectées sur le site dans un bassin de 2 000 m³ ; après analyses (DBO, DCO, MES, hydrocarbures, métaux lourds et PCB) elles seront rejetées dans le milieu naturel sous débit contrôlé quelques jours plus tard. L'incendie est éteint à 22h30 et les pompiers mettent en place une surveillance des lieux ; une reprise de feu vers 3 h sera rapidement maîtrisée. L'intervention des secours s'achève à 5h30. L'examen de l'enregistrement de la caméra de surveillance du site montre que le départ de feu s'est produit à 16h35 (légère fumée au sommet du tas). Selon l'exploitant, un échauffement de matières inflammables à la suite d'un effet loupe par des vitres de carcasses de véhicules pourrait être à l'origine du sinistre. Ce scénario inventorié dans l'étude de dangers n'avait pas été retenu comme scénario majeur. A la suite de l'accident, l'exploitant prévoit une meilleure régulation des flux de matières à broyer pour limiter le volume stocké, un contrôle plus fréquent des tas à risques et un renforcement de la sensibilisation du personnel.




 **ARIA 32016 - 24/07/2006 - 80 - AMIENS**


 **37.00 - Collecte et traitement des eaux usées**




 Un rejet d'eaux résiduaires noires pollue la SELLE dont la faune aquatique est mortellement atteinte. L'alerte est donnée le lendemain matin. La pollution fait suite à la défaillance d'un poste de relevage de la station d'épuration municipale et à un déversement direct des effluents résiduaires d'une teinturerie dans le milieu naturel via le trop-plein.

Le disjoncteur général du poste, alors à l'arrêt, est à l'origine de l'accident. Sa mise sous tension permet un retour à la normale. Ce dysfonctionnement serait dû soit au vandalisme (traces de coups repérés sur l'armoire électrique), soit aux fortes chaleurs. La télésurveillance du réseau fonctionnait en mode dégradé, un orage quelques jours plus tôt ayant détruit l'équipement de télétransmission de la station de relèvement, les informations de défauts ne parvenaient plus au poste de surveillance. Ces organes de sécurité n'avaient pas été remplacés, l'atelier de maintenance étant en rupture de stock après de nombreux remplacements d'équipements en raison des fréquents orages depuis le début du mois.


 ■ □ □ □ □ **ARIA 32009 - 24/07/2006 - 40 - SOUSTONS**

 □ □ □ □ □ *YY.YY - Activité indéterminée*
 □ □ □ □ □ A la suite d'un feu de brande (broussailles) autour d'une cuve de 10 000 l, une fuite de propane s'enflamme vers 23h40. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent plusieurs personnes dont 3 familles qui sont prises en charge par la municipalité. Ils maîtrisent les flammes et colmatent partiellement la fuite à 0h30. Un technicien termine la réparation à 1h45.
 □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ **ARIA 32165 - 26/07/2006 - 69 - LYON**

 ■ ■ □ □ □ □ *35.12 - Transport d'électricité*
 □ □ □ □ □ Les températures caniculaires endommagent le réseau électrique souterrain ; 1 800 clients du quartier concerné sont privés de courant 1 min et 200 autres 3 h durant. Selon le service de l'électricité, 2 à 3 incidents sont recensés par jour, mais un pic de 10 incidents a cependant été noté la semaine précédente. Si les équipes d'intervention ne parvenaient plus à fermer un interrupteur sur le réseau, incident qualifié de rare, c'est bien la chaleur qui au départ aurait fait 'disjoncter' une partie de l'alimentation de l'agglomération ; 2 000 km de lignes parfois anciennes souffrant, selon la presse, de la hausse continue des températures. Le service de l'électricité précise que ce sont les jonctions intercâbles où les câbles eux-mêmes qui se rompent, notamment lorsque les fortes chaleurs persistent la nuit. Selon d'autres sources, les premières coupures estivales apparues dès le début des années 2000 seraient consécutives à une baisse des budgets d'entretien. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'établissements sensibles dans le quartier atteint par les coupures électriques. Un programme de remplacement préventif des boîtes de jonction a été mis en place pour faire face aux années très chaudes. Un incident comparable s'est produit en région parisienne le même jour (ARIA n° 32085).
 □ □ □ □ □

 □ □ □ □ □ **ARIA 32085 - 26/07/2006 - 75 - PARIS**

 ■ ■ ■ ■ □ □ *35.12 - Transport d'électricité*
 □ □ □ □ □ Les températures caniculaires endommagent le réseau électrique souterrain (jonctions entre câbles ou câbles eux-mêmes cassés) ; 6 000 usagers sont privés de courant. Les agents du service de l'électricité mettront plus de 12 h pour rétablir le réseau. Les coupures de courant n'ont concerné aucun site sensible. Un incident comparable s'est produit en région lyonnaise le même jour (ARIA n° 32165).
 □ □ □ □ □

ARIA 32163 - 07/08/2006 - 59 - VILLERS-GUISLAIN

49.41 - Transports routiers de fret

A 8h20, apercevant qu'une fumée gris-blanche s'échappe de la partie supérieure de sa citerne calorifugée de 24 m³ remplie de divinylbenzène (matière non visée par l'ADR), monomère utilisé dans la fabrication de résine échangeuse d'ions, le conducteur immobilise son véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A26 et donne l'alerte. Les secours notent à leur arrivée que la forte pression dans la citerne a provoqué l'ouverture de la soupape de sécurité tarée à 4,25 bar et que le thermomètre sur le réservoir est bloqué à son maximum (115 °C). A 9 h, ils établissent un périmètre de sécurité de 400 m et coupent l'autoroute dans les 2 sens. Le conducteur ne dispose pas des fiches de renseignements sur le produit transporté ni d'aucune consigne d'intervention, empêchant d'établir rapidement une stratégie d'intervention. Des recherches de benzène et d'hydrocarbures dans les fumées se révèlent négatives. A 10 h, 3 représentants de la société destinataire diagnostiquent sur place qu'une réaction de polymérisation exothermique s'est déclenchée dans la masse de DVB lors du transport du conteneur par mer des USA à Anvers puis par route. Selon d'autres experts, le produit contient un inhibiteur de polymérisation efficace en présence d'oxygène, l'oxygène disponible dans le ciel gazeux de la citerne ayant pu être trop rapidement consommé lors du transport (35 jours) en raison des fortes températures de juillet ; cette hypothèse est confirmée à 19 h par le fournisseur américain. Les secours arrosent la citerne ce qui permet de dissiper les fumées, mais non de refroidir le chargement en raison du calorifuge. De plus, le serpentin de la citerne ne peut être utilisé dans un 1er temps pour en refroidir le contenu. Des barrages sont mis en place à titre préventif dans les fossés pour confiner les eaux d'arrosage. Des renforts et une reconnaissance aérienne sont demandés à 11h30. La préfecture établit une cellule de crise à 12h30. Sur décision de la sous préfète, la cellule de crise sera levée à 20 h, puis réactivée le lendemain à 5 h. A 11 h, un binôme de reconnaissance équipé d'ARI relèvent une température de 180 °C au niveau de l'ouverture du trou d'homme de la citerne, la pression de la citerne ne pouvant cependant être déterminée en l'absence de manomètre. De 13h20 à 14 h,

après avis du directeur de la société destinataire confirmé par la CASU, la citerne est refroidie par circulation d'eau froide dans le serpentin permettant d'abaisser la température à 40 °C. Un manomètre installé sur la vanne en communication avec le ciel gazeux indique une pression de 0,5 bar. La citerne est dépressurisée vers 17h30, puis transportée vers 21 h jusqu'au destinataire. L'autoroute est réouverte progressivement jusqu'à 23h50. Un autre chargement de cette substance partant de la même usine, en direction de l'Ecosse sera victime d'un incident comparable le 24 août sur le port de Grangemouth.

ARIA 32108 - 10/08/2006 - 24 - LA COQUILLE

36.00 - Captage, traitement et distribution d'eau

Le 10/08 en soirée, une pollution par des cyanobactéries est détectée dans le réseau d'eau potable commun à 2 villes. Ces algues microscopiques qui ont la capacité de produire des toxines se sont développées en raison des fortes chaleurs et de l'ensoleillement de ces dernières semaines. La mairie et la compagnie fermière distribuent aux habitants des bouteilles d'eau : plus de 16 000 bouteilles de 1,5 l sont commandées à une société de mise en bouteilles de l'eau. La préfecture informe la population de la situation par une radio locale. La préfecture interdit de se laver les dents, boire l'eau du robinet et de l'utiliser pour la cuisine. Il convient également de réduire le temps passé sous la douche ou dans le bain, de surveiller les enfants pour qu'ils n'avalent pas d'eau et de ne pas remplir les piscines y compris les pataugeoires. Le 11/08, 2 camions citernes alimentaires (2*25 m³) assurent des rotations pour remettre en eau le réseau qui a été purgé. Un dispositif mobile de filtration de l'eau, d'une capacité de traitement de 5 m³/h, est installé afin de compléter l'apport en eau dans le réseau. Des analyses sur l'eau brute et l'eau traitée sont effectuées. En parallèle, une surveillance épidémiologique est mise en place en étroite relation avec les 4 médecins de la Coquille et les services d'urgence des hôpitaux de Périgueux et Limoges. L'interdiction prise concernant la consommation d'eau à des fins alimentaires et sanitaires est maintenue jusqu'à obtention des résultats d'analyses. Le 14/08, une nouvelle distribution d'eau potable est mise en place. Les résultats des analyses montrent une baisse régulière de la concentration en cyanobactéries à la suite des purges effectuées. La restriction de l'usage de l'eau est maintenue et de nouveaux prélèvements sont faits. Afin de préserver la ressource en eau du réseau d'alimentation communal, un arrêté municipal interdit les prélèvements pour arrosage hors nécessité impérieuse de sécurité ou de salubrité publique, le remplissage des piscines privées et le lavage des véhicules à l'exception d'obligation réglementaire et hors installations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau. Le 16/08, la baisse significative de la concentration de cyanobactéries dans l'eau d'adduction conduit à alléger le dispositif d'interdiction : l'eau peut désormais être utilisée pour la cuisine et la toilette, l'interdiction de boire l'eau du robinet étant maintenue. Le 18/08, la situation revient à la normale.

ARIA 33451 - 17/03/2007 - 34 - MONTPELLIER

38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux


Un feu de broussailles se déclenche vers 15 h à proximité d'un centre de tri de déchets implanté le long d'une voie ferrée à forte circulation. Favorisé par un vent violent et malgré l'intervention des sapeurs pompiers, l'incendie se propage par envois de particules incandescentes sur les installations de stockage de déchets (papiers, cartons) en créant plusieurs départs de feu. Les principales installations atteintes sont des bennes contenant des papiers, des balles de papiers et cartons et des déchets banals (DIB) stockés en mélange avant transfert. La quantité de déchets brûlés lors de cet incendie est estimée à 250 t de papiers et cartons et 100 t de DIB sec en mélange. Les déchets et matières stockés dans les bâtiments fermés n'ont pas été atteints. Les sapeurs pompiers maîtriseront le sinistre vers 21 h.


ARIA 33806 - 14/07/2007 - 51 - AY


13.99 - Fabrication d'autres textiles n.c.a.

Dans une usine textile, une fuite de propane est détectée vers 14 h sur une citerne de 3 t servant à l'alimentation des machines de foamage (rampes de gaz destinées à une étape de process de thermocollage). L'alarme est reportée sur le poste de garde. L'accident se produisant un jour férié, le 14 juillet de surcroît, l'alarme est prise en compte par le rondier qui alerte les pompiers et le cadre d'astreinte. Les secours refroidissent la cuve et mettent en place un périmètre de sécurité. Le cadre d'astreinte appelle l'astreinte maintenance pour une intervention. Vers 16 h, la citerne est refroidie à 21 °C mais la soupape reste à l'échappement. Les pompiers stoppent la fuite vers 17h30. L'astreinte maintenance fait difficilement intervenir un réparateur sous-traitant (jour férié) qui effectue les réparations nécessaires (3 soupapes changées et un détendeur retiré, un second demeurant présent en tant que redondance). Son intervention s'achève vers minuit. Le dimanche vers 8 h, l'astreinte maintenance vérifie la conformité des travaux réalisés et valide la reprise des activités pour le lundi suivant. Selon l'exploitant et le prestataire, l'incident serait dû à la montée en température extérieure qui aurait fait augmenter la température de la citerne et donc la pression. La soupape aurait relâché du gaz pour réduire la pression de la citerne, jouant ainsi son rôle d'organe de sécurité. Le gaz échappé a été détecté par les cellules prévues à cet effet. Cependant, seul un examen détaillé des organes de sécurité viendra confirmer ou infirmer cette analyse préliminaire. Le plein de la citerne avait été fait le 12/07 vers 7 h, la cuve était remplie à 85 %. L'inspection des installations classées n'a pas été prévenue de l'incident comme l'impose la réglementation, la procédure de sécurité l'indiquant

cependant clairement. De plus, il est constaté que l'exploitant n'étant pas destinataire des rapports d'intervention du prestataire sur ses installations, n'a donc pas la maîtrise effective des installations qui concourent à la sécurité de ses sites. A la suite de cet incident, l'exploitant prend conscience du non-respect de la procédure d'alerte dans son intégralité par le cadre d'astreinte et prévoit des séances de formation pour son personnel. Par ailleurs, il devra s'assurer de pouvoir joindre rapidement et à tout moment son prestataire dont les rapports d'intervention seront dorénavant consultables sur le site. Il est également convenu que les organes incriminés dans l'incident, à savoir les soupapes et le détendeur soient analysés chez le prestataire en présence d'un tiers expert et fassent l'objet d'un rapport qui sera communiqué à réception à l'inspection des installations classées

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 33244 - 16/07/2007 - 51 - MARDEUIL**

 □ □ □ □ □ □ **13.92 - Fabrication d'articles textiles, sauf habillement**


 □ □ □ □ □ □ En début de poste après arrêt pour le week-end dans une usine textile, un cariste entend un suintement sonore lors de l'alimentation de son chariot élévateur et découvre une fuite de gaz sur la citerne d'alimentation en propane de 12 m³. Il alerte le chef d'équipe qui appelle les pompiers et fait évacuer le personnel, ainsi que les employés de l'entreprise voisine. Les pompiers interviennent vers 7 h et mettent en place un périmètre de sécurité. L'activité de l'entreprise est momentanément suspendue. La fuite de propane sur la bride extérieure au niveau du trou d'homme est rapidement maîtrisée. Des relevés d'explosimétrie réalisés à 3 m autour de la citerne se révèlent négatifs. Le chef d'équipe appelle le prestataire qui intervient de 9h15 à 15h40 afin de vider et inerte la citerne. A 15h40, les pompiers repartent et le prestataire met en place une nouvelle citerne. Son intervention s'achève vers 22 h. Ce site doit fermer au cours du second semestre 2007, il est prévu à terme de rapatrier la citerne incriminée au siège de l'entreprise. En première analyse, l'exploitant mentionne la montée en température extérieure depuis quelques jours, ce qui aurait eu un impact sur la bride extérieure de la citerne. Le plein de la citerne a été fait le 11/07 à 13h40, la cuve était remplie à 85 %. Une inspection périodique de la citerne avait été réalisée par le prestataire le 2/07 sans remarque particulière. A la suite de cet incident, l'exploitant modifie sa procédure d'alerte vis à vis de la réglementation. La citerne incriminée sera démontée chez le prestataire en présence d'un tiers expert et fera l'objet d'un rapport spécial sur l'origine de la fuite qui sera communiqué à l'Inspection des Installations Classées.


ARIA 33289 - 28/07/2007 - 07 - RUOMS

49.41 - Transports routiers de fret

Un chauffeur de poids-lourd signale des bruits anormaux au niveau de son chargement de 15 t de résines inflammables (code matière UN 1866) conditionnées en fûts de 180 kg. Le camion étant stationné au soleil, la chaleur aurait provoqué une montée en pression dans les fûts. Les secours établissent un périmètre de sécurité, font une reconnaissance sous ARI et des mesures d'explosimétrie et refroidissent le chargement avec une lance à eau. Le poids-lourd est déplacé à l'abri du soleil sous escorte de la gendarmerie. Aucune explosion ne s'est produite.


 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 34994 - 22/06/2008 - 51 - SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE**


 □ □ □ □ □ □ **16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries**


 □ □ □ □ □ □ Dans une menuiserie, un départ de feu entraîne la combustion de la structure en bois d'une protection coupe-feu (flocage) située au dessous du toit d'un atelier d'hydrophobation. Les morceaux de bois consommés tombent sur des bâches plastiques huileuses provoquant un fort dégagement de fumées. Vers 04h15, une alarme incendie se déclenche et est transmise au centre de télésurveillance. Les pompiers arrivent sur le site vers 04h40, des flammes situées aux pieds d'autoclaves et au niveau du plafond se trouvent à proximité d'un chemin de câbles. Après coupure des postes électriques HT, les pompiers utilisent un extincteur et des lances à incendie pour éteindre le feu (le bâtiment n'est pas équipé de RIA). Une caméra IR est également utilisée pour vérifier l'absence de point chaud. Un câble d'éclairage encore chaud est trouvé à quelques mètres du lieu du sinistre, mais il n'est pas à l'origine de l'incendie. Les pompiers quittent l'entreprise vers 7h. La totalité des eaux d'extinction sont recueillies (moins de 50 l) dans les bacs de rétentions se trouvant sous les autoclaves. Elles sont ensuite traitées comme des DIS.

La production de l'usine est arrêtée pendant 1 semaine à la suite du sinistre. Les installations sont nettoyées : pompage des eaux d'extinction et envoi des déchets solides en filière de traitement. Une remise en état et une vérification électrique des installations sont également réalisées.

L'hypothèse la plus probable pour expliquer la cause de l'accident serait l'inflammation de vapeurs d'acide acétique qui se seraient formées par décomposition d'un produit d'hydrophobation sous l'effet des fortes chaleurs depuis la veille.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 34809 - 02/07/2008 - 71 - SAINT-MARCEL**

 ■ ■ □ □ □ □ **38.32 - Récupération de déchets triés**

 □ □ □ □ □ □ Un feu émettant une abondante fumée noire se déclare vers 15 h sur un tas de ferrailles à broyer de 200 t, dans une entreprise de récupération de matières métalliques. Les 50 pompiers mobilisés, qui sont confrontés à un vent violent, mettent en oeuvre 3 lances à débit variable de 500 l/min et 2 lances canon pour maîtriser le sinistre et éviter la propagation des flammes à un stock de pare-chocs et à un dépôt

d'huile. L'incendie est éteint vers 20 h et des rondes de surveillance sont effectuées au cours de la nuit. Durant l'intervention des secours, le personnel et les clients d'un magasin voisin (100 personnes) ont été évacués par précaution pendant 3 h. La circulation routière dans la rue adjacente a été interrompue, entraînant un arrêt de 4 h du trafic d'une ligne de transports urbains. Aucun blessé n'est à déplorer et l'outil de production n'a pas été endommagé. La majeure partie des eaux d'extinction a été recueillie dans le bassin de confinement de 100 m³ du site ; aucune pollution n'a été signalée. Selon l'exploitant, la présence de matières plastiques ou de résidus d'hydrocarbures (moteurs mal dépollués), associée aux fortes chaleurs estivales ou à une étincelle provoquée par le maniement des engins de l'établissement pourrait être à l'origine du sinistre.

A la suite de l'accident, l'exploitant doit limiter le volume des ferrailles à broyer, veiller à la qualité des produits livrés (excès de bouteilles plastiques dans 2 livraisons récentes), éliminer les eaux d'extinction dans une filière de traitement des déchets adaptée, nettoyer le séparateur d'hydrocarbures en aval du bassin de confinement et rappeler à son personnel et aux sous-traitants la consigne concernant l'utilisation de chalumeau et d'outils émettant des points chauds.

ARIA 35010 - 04/07/2008 - 30 - BEUCAIRE

23.51 - Fabrication de ciment

Dans une cimenterie, un rondier s'aperçoit vers 11 h de la présence de matières incandescentes au point d'extraction d'un silo contenant 500 t de charbon. Le feu est dans un premier temps combattu à l'aide d'extincteurs et d'un RIA, puis l'exploitant appelle les pompiers. Ces derniers une fois sur place, arrosent la partie basse et noient l'intérieur du silo, tout en procédant en parallèle à la vidange de la capacité. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin de confinement de la cimenterie. L'intervention se termine à 13 h par le retrait des services de secours.

L'analyse des causes de l'accident réalisée par l'exploitant indique que le sinistre a pour origine la livraison de charbon chaud à 55 °C. Un défaut d'information du transporteur au moment de l'arrivée à la cimenterie et une absence de détection lors du ballage du fait d'une température inférieure au seuil d'alarme sont également soulignés. Par ailleurs, le point chaud dans le cône du silo n'a pas été détecté en raison de la défaillance de la sonde de température. De plus, l'arrosage par pulvérisation du ballage était défaillant (buses bouchées).

Sensibilisation au respect des consignes du transporteur, remise en service des rampes de pulvérisation, révision des températures d'alerte au ballage, plan de maintenance des sondes de température, remplacement des garnitures en caoutchouc du cône par des pièces en matière ignifugée, étude process pour arrêter le ventilateur de mise en dépression du circuit d'extraction du charbon et de transport vers le broyeur constituent les principaux enseignements tirés par l'exploitant de cet accident.

ARIA 35221 - 31/07/2008 - 45 - CHAINGY

38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

Dans un centre de transit, un incendie se déclare dans une travée contenant des déchets dangereux. Un vigile de la société de surveillance du site donne l'alerte. Les pompiers arrivent vers 22H10, maîtrisent rapidement le sinistre et ferment la vanne d'isolement des eaux pluviales du site. Les eaux d'extinction sont pompées et stockées dans une rétention dédiée. Le réseau d'eaux pluviales et le deshuileur sont nettoyés afin de prévenir toute pollution. Aucune pollution des sols et de l'eau n'est à déplorer.

L'origine du sinistre pourrait être la forte chaleur de ces derniers jours ou l'incompatibilité des produits récupérés. A la suite de cet accident, l'exploitant renforce les mesures de surveillance du site et envisage la construction d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales avant rejet au réseau collectif.

ARIA 35084 - 11/08/2008 - 63 - SAINT-GENES-CHAMPANELLE

10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

Dans une laiterie, 250 palettes de lait fermentent, les briques se sont alors déformées et certaines ont éclaté. Leur contenu s'est alors répandu sur le parking de l'entreprise jusqu'au réseau d'eaux pluviales et dans l'AUZON à proximité. Les salariés découvrent l'incident à 6h30 le lundi et alertent les pompiers qui obturent le réseau pluvial stoppant ainsi l'écoulement vers le ruisseau. Une entreprise spécialisée récupère le lait fermenté présent sur le site, il sera épandu. Le hangar d'entreposage des laits est nettoyé, désinfecté et dératé.

Les fortes chaleurs du week end pourraient être à l'origine de la fermentation des briques de lait. L'exploitant explique par ailleurs à la presse qu'un dysfonctionnement sur une machine de stérilisation neuve pourrait être à l'origine de l'accident, il contacte le constructeur de l'équipement pour déterminer les raisons de la panne. Le service en charge de la surveillance des milieux aquatiques n'a pas constaté d'impact sur l'AUZON.

ARIA 36241 - 02/06/2009 - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY

38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Un incendie se déclare vers 18h30 sur 500 m² de pneumatiques et de paille stockés en plein air par les services de la communauté urbaine à la suite du blocage de la centrale d'achat d'une grande surface par des producteurs de lait. Le stock avait été arrosé avant stockage ; le feu a pu couvrir sous le tas. Le feu détruit 200 m² sur 2 m de haut, soit 400

m³ de matière. Le brasier dégage une fumée noire au-dessus des champs et de la zone industrielle et visible jusqu'aux communes environnantes. La police bloque l'accès routier à la station d'épuration proche du sinistre. Les pompiers débutent leur intervention avec 2 lances à eau de 500 l/min et une de 1 000 l/min puis utilisent de la mousse. Ils éteignent le feu au bout de 11 h. Le public et la presse se rendent sur les zones accessibles.

ARIA 36278 - 13/06/2009 - 62 - TILLOY-LES-MOFFLAINES

22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc

Un feu se déclare vers 15h30 sur un stock de pneumatiques (chips) de 400 m² et 3 m de hauteur dans une usine spécialisée dans le recyclage des pneus. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les secours doivent faire face au risque important de propagation au stockage voisin. L'incendie est maîtrisé vers 17 h, mais des poches d'air entre les morceaux de caoutchouc pourraient encore prendre feu. Les pompiers protègent un transformateur haute tension à proximité, ainsi que la ligne ferroviaire et éteignent l'incendie avec 4 lances vers 17h30. Ils déblaient les lieux avec un tractopelle de la société. Une surveillance est maintenue durant la nuit. La chaleur pourrait être à l'origine de cet incendie.

ARIA 37628 - 01/07/2009 - 09 - MAZERES

20.51 - Fabrication de produits explosifs

Dans un établissement pyrotechnique, des compositions propulsives vieillissantes prennent feu dans leur local de stockage. Le local est détruit ; des feux d'herbes alentour sont rapidement maîtrisés. Un deuxième cabanon, situé à 25 m, est préservé.

L'origine de l'incendie serait liée au vieillissement des produits (perte de stabilisant), couplé à des températures extérieures élevées (env. 35°C).

L'exploitant contrôle les cabanons de stockage de la zone et met en destruction les produits ne présentant plus d'intérêt. Il rappelle aux opérateurs la procédure de mise en vieillissement. L'ensemble des stockages du site sera également contrôlé et les vieux produits détruits.

Deux autres événements s'étaient déjà produits sur ce site la veille (ARIA 37626 et 37627).

ARIA 36439 - 02/07/2009 - 26 - MALISSARD

20.41 - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien

Un feu se déclare en fin de matinée sur un ancien site de production d'une usine chimique ; 10 t de pastilles de dichloroisocyanurate de sodium (DCCNa, sel désinfectant chloré) à recycler sont stockées en big-bags sur une remorque stationnée à quai devant un bâtiment.

Une réaction de décomposition du produit qui s'amorce en présence d'humidité localisée (rosée ?), s'emballe ensuite sous l'action des fortes chaleurs, produisant d'importantes fumées chargées en composés gazeux chlorés et azotés. Les matériaux combustibles proches (sacs, palettes bois, plancher de la remorque...) prennent feu.

Les fumées incommodes 1 employé d'une entreprise voisine et, poussées par le vent, se dirigent vers l'agglomération. Les secours évacuent 110 personnes de l'usine et de la zone industrielle, puis confinent une crèche de 15 enfants, une maison de retraite abritant 80 personnes et une école de 180 élèves. La Préfecture publie un communiqué de presse et demande aux habitants de rester confinés chez eux. Les services de l'électricité coupent une ligne 225 kV à proximité du camion, sans interruption d'alimentation pour les particuliers.

Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 14 h avec de l'eau, de la mousse et de la poudre. Les eaux d'extinction sont récupérées et éliminées dans une entreprise spécialisée. La cellule d'appui aux situations d'urgence est contactée pour choisir la bonne stratégie d'extinction finale. L'exploitant refusant le noyage des produits dans une benne étanche en raison du coût, les 5 à 6 t de pastilles restantes dans le camion sont laissées se consumer sous surveillance, en évitant tout contact avec l'eau.

Le lendemain, le chargement de la remorque qui était à côté de celle en feu est acheminé pour élimination dans une société spécialisée. Les opérations de traitement ne sont pas réalisées de suite ; un incident se déroule sur le stock 2 jours après, suivi d'un incendie le 15/07 (ARIA 36488). L'entreprise de traitement des déchets refuse alors toute nouvelle réception sous cette forme. Les pastilles restantes sont finalement neutralisées par mise en solution ; les 100 m³ de déchets liquides sont traités par une autre entreprise spécialisée. Les restants de la remorque calcinée sont découpés avec une pince hydraulique et ferrailés.

L'inspection des installations classées constate la mauvaise gestion des rebuts de production pendant la période de fonctionnement du site conduisant au sur-stockage de déchets et le délai trop important pour la mise en oeuvre des procédures de nettoyage après la fermeture du site. L'exploitant devra assurer l'élimination de tous les déchets encore présents sur le site, formaliser la cessation d'activité et prendre en compte les enseignements de cet accident dans les activités de son nouveau site.

ARIA 37179 - 03/07/2009 - 84 - SORGUES

20.51 - Fabrication de produits explosifs

Par un après-midi très chaud (36 °C), une prise en feu se produit vers 15 h sur une benne métallique pour déchets d'explosifs, à l'extérieur d'un bâtiment de fabrication. Un opérateur passant à côté remarque des flammes dans cette

benne de 8 m³.

L'analyse des cendres n'a pas permis de définir les causes de l'incendie (pas de trace de morceau de verre...) ; le rayonnement solaire direct sur un produit plus sensible pourrait être à l'origine du feu. La benne est éloignée de 20 m du bâtiment. Un rappel sur le tri sélectif est dispensé aux opérateurs. Une réflexion sur la gestion des bennes à déchets est lancée.

ARIA 36589 - 16/07/2009 - 38 - VOREPPE

38.32 - Récupération de déchets triés

Un incendie se déclare vers 21h30 dans un centre de tri de déchets non dangereux (DIB). Des matelas usagés utilisés par les conducteurs d'engins pour nettoyer les sols en fin d'exploitation prennent feu au sein du bâtiment de tri de déchets banals. L'alerte est donnée par les détecteurs automatiques qui déclenchent l'intervention directe des pompiers. La zone de tri est vide de tout autre déchets et les pompiers éteignent le feu avec de l'eau en 2 h. Les eaux d'extinction de l'incendie sont éliminées avec les déchets (matelas consommés) en centre d'élimination des déchets non dangereux. Il n'y a aucune conséquence sur l'environnement. L'exploitant attribue ce départ de feu à la température extérieure (36° mesurée sur le site) combinée au frottement des matelas sur le sol.

ARIA 37784 - 08/08/2009 - 76 - BERVILLE-SUR-SEINE

38.32 - Récupération de déchets triés


Le gardien d'un centre de déchets constate vers 11h15 un dégagement de fumées ("feu dormant") sur un tas de résidus de broyage automobile de 100 t et alerte les secours. Les pompiers, sur place à 12h30, étalent et arrosent le tas de déchets jusqu'à 15 h. La quantité brûlée est faible (quelques dizaines de kilos) et aucun dommage n'est à déplorer. Selon l'exploitant, le départ de feu serait dû aux températures élevées de la semaine précédente.


L'inspection des installations classées, informée par le compte-rendu des secours, se rend sur place le 12/08/09. En raison des congés du mois d'août, un seul employé est sur le site, qui met en place d'une nouvelle machine. L'inspection constate que les stocks sont élevés, le site étant uniquement ouvert pour la réception de marchandise.

Un procès verbal de contravention est dressé à l'exploitant pour non déclaration de l'incident. Celui-ci prévoit la vérification de la température des tas stockés lors des rondes du gardien la nuit et le week-end avec une sonde thermique.

■ □ □ □ □ **ARIA 36707 - 20/08/2009 - 30 - PUJAUT**

□ □ □ □ □ *20.16 - Fabrication de matières plastiques de base*

 □ □ □ □ □ Le personnel d'une usine de fabrication de produits en polyester et dérivés constate à 10h30 la présence de fumées blanches au dessus d'un conteneur de 1m³ contenant du styrène et stocké sur la zone des déchets en attente d'expédition vers un centre d'élimination. Le POI est déclenché,


 □ □ □ □ □ l'alerte mobilise l'équipe d'intervention de l'usine et les secours externes sont appelés en renfort. Le conteneur qui s'est fissuré sous l'effet de l'élévation de la température et de la pression, est refroidi par arrosage d'abord avec de l'eau puis avec de la mousse. Les eaux de refroidissement (38 m³) sont confinées sur le site et dirigées vers le bassin étanche prévu à cet effet avant d'être dirigées vers un centre de traitement agréé. A 11h30 l'incident est maîtrisé et les équipes d'intervention se retirent.


Le styrène stocké sur l'aire dédiée aux déchets provenait d'une opération de rinçage d'une cuve de gel-coat, réalisée dans le cadre de la mise à l'arrêt pour congés annuel de l'atelier gel-coat. Les températures caniculaires des derniers jours (40 °C) ont favorisé un début de polymérisation du styrène, le conteneur étant stocké au soleil depuis une quinzaine de jours. Le refroidissement de ce dernier a permis de bloquer la réaction.

A la suite de cet incident, l'exploitant revoit les conditions de stockage des déchets contenant du styrène. Il prévoit de stocker ces conteneurs à l'intérieur du magasin de stockage des produits finis. Le sol de ce magasin est aménagé en rétention étanche et le local est équipé d'une installation d'extinction automatique par sprinklers.




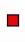


■ □ □ □ □ **ARIA 36723 - 24/08/2009 - 52 - DAMPIERRE**

□ □ □ □ □ *20.30 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics*

 □ □ □ □ □ Dans une usine de fabrication et de conditionnement de peintures, une émission de fumées débute à 9h30 sur un local de stockage de nitrocellulose équipé d'une toiture légère, entouré d'un merlon

 □ □ □ □ □ de terre (talus de 4 m de hauteur) et situé à 25 m des autres bâtiments du site. Les 12 employés sont évacués. Après éjection de la toiture ayant joué le rôle d'évent, des flammes de 8 à 9 m de haut se développent durant 15 min puis l'incendie régresse vers 10h (flammes de 10 cm sur le toit) sans intervention extérieure. Il n'y a aucun impact extérieur au site. Les pompiers et les gendarmes arrivés sur le site à 10 h, sécurisent ce dernier (arrosage pendant 2h) et quittent les lieux à 13h30. Le bâtiment est détruit ainsi que les 3,5 t de nitrocellulose stockée. L'origine du sinistre est inconnue à ce jour : absence d'installation électrique, ventilation naturelle, pas de mouvement de produits depuis mai 2009. Le départ de feu pourrait être lié aux fortes chaleurs.

ARIA 36994 - 08/09/2009 - 34 - CESSNON-SUR-ORB

-   **01.21 - Culture de la vigne**
-   Un feu de pinède se propage à un tas de bois situé dans un domaine viticole et 2 bouteilles de dioxyde de soufre stockées à proximité explosent vers 17 h ; 3 employés et 4 pompiers sont blessés, mais peuvent quitter l'hôpital le soir-même.
- 
- 

ARIA 38825 - 07/06/2010 - 63 - AMBERT

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans un site de d'enfouissement de déchets, 20 m³ de déchet prennent feu sur une épaisseur de 20 cm à 17h15, produisant une épaisse fumée. Les moyens internes d'intervention (pelle hydraulique, cuve réserve incendie de 120 m³, motopompe et lance incendie) sont mis en oeuvre par un agent du site et 6 pompiers. Le sinistre est maîtrisé en 45 min ; les eaux d'extinctions sont récupérées via le réseau de drainage du casier et seront traitées dans la station d'épuration du site. L'exploitant informe l'inspection des installations classées. L'exploitant explique le départ de l'incendie par la conjonction de fortes chaleurs et de déchets inflammables.

ARIA 38570 - 04/07/2010 - 10 - SAINT-THIBAULT


38.32 - Récupération de déchets triés

Dans un centre de déchets, un feu se déclare vers 18h50 dans une benne métallique contenant 20 m³ de mousse isolante pour réfrigérateur (granulés de mousse Polyuréthane - PU) et située contre la façade du bâtiment.

Le système de télésurveillance se déclenche à 18h52 et prévient les secours. Les pompiers interviennent à 19h09 ; ils noient la benne, étalent les déchets au sol et éteignent l'incendie avec 2 lances à eau et 1 lance à mousse puis ventilent les bâtiments adjacents. L'intervention rapide des pompiers a permis la circonscription de l'incendie et la limitation des conséquences (léger dommage matériel, perte du produit). L'activité reprend le lendemain matin. L'ensemble des résidus de l'incendie, en particulier les eaux d'extinction, ont été collectés dans un bassin de rétention. Plusieurs incidents similaires se sont produits dans l'été, par temps chaud. Le procédé produit des pellets de PU à des températures élevées. La température trop élevée des pellets ou une inflammation par une étincelle pourrait être à l'origine de l'incendie. L'exploitant installe un système de brumisation, éloigne la benne pellets du bâtiment et effectue une surveillance régulière.

ARIA 38577 - 06/07/2010 - 82 - MONTAUBAN

38.32 - Récupération de déchets triés

 Dans un établissement spécialisé dans la récupération de ferrailles, un employé détecte un feu couvant alors qu'il enlève un tas de véhicules concassés (VHU) avec une grue à 17h45 ; alimenté par l'oxygène de l'air, le feu s'intensifie rapidement. Les employés alertent les pompiers et attaquent l'incendie avec des extincteurs à eau et à mousse. Malgré leur intervention, le feu se propage à un stock de 1 600 m³ (soit 100 à 150 t) de VHU conditionnés en cubes prêts pour être expédiés vers un broyeur en Espagne. Le sinistre génère une abondante fumée noire visible à 30 km et qui est poussée par le vent vers des habitations et des vergers.

Les pompiers déploient 6 lances. Les poteaux incendies à proximité du site ayant un débit trop faible, il est décidé de couper l'eau pour les riverains. La circulation routière est interrompue afin de faciliter le déroulement des lances. Lors de l'intervention, 1 pompier chute et se fracture le poignet ; il est évacué vers l'hôpital de Montauban. Le feu est éteint vers minuit, 400 m³ d'eau ont été utilisés. Une partie des eaux d'extinction est récupérée dans les séparateurs d'hydrocarbures du site mais le reste s'est écoulé dans un fossé. En outre, quelques arbres ont brûlé en bordure du site.


Les eaux polluées du fossé sont pompées et traitées par une entreprise spécialisée et les eaux d'extinction retenues par la fermeture manuelle des vannes des débourbeurs du site sont analysées. L'exploitant remettra en état le fossé (curage / nettoyage).

L'inspection des IC se rend sur place le lendemain. Elle demande à l'exploitant de revoir ses capacités d'eau disponible en cas d'incendie (volume d'eau suffisant à prévoir sur le site en lien avec les services de secours), de laisser un espace entre les différents stockage et les limites de la propriété pour limiter les risques de propagation et faciliter l'intervention des pompiers et de respecter la hauteur maximale de stockage prévue dans l'arrêté préfectoral. L'exploitant étudiera le dimensionnement d'une rétention des eaux d'extinction.


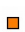
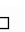
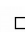

L'origine du sinistre n'est pas identifiée. Il pourrait s'agir d'un échauffement de la matière stockée à cause de la chaleur ou d'un court-circuit causé par une batterie restante.

ARIA 38614 - 08/07/2010 - 16 - GIMEUX



46.71 - Commerce de gros de combustibles et de produits annexes

 Une fuite de propane se produit dans un dépôt de GPL à 18h15 (en dehors des heures d'exploitation) sur le joint d'une bride de la canalisation de soutirage d'un réservoir aérien d'une capacité de 33 t. La détection gaz du site se déclenche et entraîne la mise en sécurité de l'établissement (arrosage automatique des réservoirs). Les pompiers sont alertés et le POI est déclenché. Les

contrôles d'explosimétrie effectués à 10 m du joint fuyard sont négatifs. Les secours tentent sans succès de serrer la bride pour arrêter la fuite. Une vanne de sectionnement sur la canalisation de soutirage est fermée limitant ainsi la quantité de propane susceptible d'être rejeté (20 m de canalisation concerné). La fuite s'interrompt vers 22 h ; 250 kg de propane ont été émis à l'atmosphère. L'intervention des pompiers s'achève vers 22h30 après vérification de l'absence d'atmosphère explosive autour de la bride fuyarde ainsi que dans un rayon de 150 m au niveau des points bas. La montée en pression de la canalisation à la suite de la forte chaleur estivale et une défaillance du joint sont à l'origine de l'accident. L'exploitant prévoit la mise en place de vannes de sectionnement et de soupapes de lignes supplémentaires. Durant l'événement, une information des riverains a été effectuée par le maire et les pompiers.

     **ARIA 38820 - 24/07/2010 - 13 - SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

   **46.75 - Commerce de gros de produits chimiques**


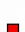

  Sur un site de fabrication et de stockage de produits de traitement des eaux de piscines classé Seveso seuil bas, un conteneur de stockage d'emballages (palettes de big-bags neufs et de récupération) s'enflamme à 5h40 en période estivale. L'exploitant soupçonne qu'un mélange de poudre à base d'acide trichloroisocyanurique (ATCC) contenu à l'origine dans les big bag de récupération soit à l'origine de cet incendie.



ARIA 41366 - 04/08/2010 - 13 - LANCON-PROVENCE






38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux




L'échauffement, attisé par le vent violent en période estivale, d'un andain (tas longiligne) de compost dans la zone de maturation d'une plateforme de valorisation de déchets végétaux provoque un départ de feu vers 4 h. Les pompiers et le personnel d'astreinte déblaie le tas de végétaux de l'andain et l'étaient en le mélangeant avec de la terre pour le stabiliser. Les zones adjacentes à l'andain sinistré sont également recouvertes de terre. L'exploitant met en place une ronde de surveillance 2 fois par jour afin de prévenir une possible reprise de feu au coeur de l'andain. Un incendie semblable s'était déclaré en juillet 2010 (ARIA 38896). A titre de retour d'expérience, l'exploitant multiplie les mesures de températures au coeur des andains par temps chaud et sec pour anticiper les auto-échauffements.



     **ARIA 38836 - 20/08/2010 - 45 - ARDON**

   **72.19 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles**

  Lors d'une livraison dans un centre de recherche, du chlorure de méthylène s'échappe de 2 bidons de 20 l déformés par la chaleur contenus dans le camion de livraison. Le conducteur du camion est victime d'un malaise. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité, confinent les 90 employés dans la cantine du site et la gendarmerie interrompt la circulation sur le CD 326 dans les 2 sens. Sur la base des résultats négatifs des mesures effectuées à l'extérieur du camion, les mesures de sécurité sont levées quelques minutes plus tard. L'évacuation des bidons endommagés est prise en charge par le transporteur.

     **ARIA 40287 - 09/05/2011 - 59 - BLARINGHEM**

   **38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux**

  Dans une société de stockage et valorisation de déchets métalliques, un chauffeur signale au grutier un départ de feu au sommet d'un stock de 2 500 m² de ferrailles en attente de broyage (VHU dépollués et déchets métalliques divers) à 14h50. Les pompiers internes essaient d'éteindre les flammes mais le feu se propage rapidement. Le POI est déclenché à 15 h et les services de secours alertés. Arrivés à 15h30, les pompiers mettent en place 10 lances, dispositif complété à 16 h par un pompage direct dans le canal de NEUFOSSE longeant le site (2 alimentations à 160 m³/h) dont les accès sont bloqués par les gendarmes. Ils protègent en priorité le bâtiment contenant le broyeur pour sauvegarder l'outil principal de production. A 17 h, le feu se propage au stockage de VHU dépollué. Pour rassurer les riverains, des contrôles de toxicité dans l'air sont effectués par une cellule risque chimique (CMIC) dans le panache de fumée sous le vent, visible à plus de 30 km. Vers 18 h, l'exploitant met en place 2 barrages de gravier en amont du déboureur pour éviter toute pollution de la MELDE par les eaux d'extinction risquant de déborder du fossé de rétention, ainsi qu'un filtre anti-pollution en amont du rejet dans la rivière et une unité de pompage pour détourner les eaux d'extinction vers 2 alvéoles de stockage de déchets vides de 12 000 m³. L'intervention des secours dure toute la nuit en raison de l'extension du sinistre et du fort rayonnement thermique rendant la lutte difficile, des moyens mousse sont positionnés au cas où le broyeur prendrait feu. Le feu est maîtrisé vers minuit et le broyeur est sauvé. Vers 9 h, 2 foyers sont encore actifs mais refroidis et les alvéoles contiennent 3 000 m³ d'eaux d'extinction, elles sont pleines à midi lorsque le contenu du bac de rétention est vidangé dans celles-ci. L'entreprise étale les tas impliqués pour éliminer les foyers résiduels et déblaie les déchets brûlés à l'aide d'une grue. Aucune victime ni pollution du milieu n'est à déplorer, le préjudice subit par l'exploitant est supérieur à 1 MEuros (perte d'exploitation, coût de nettoyage, dommages sur l'enrobé).

La panne d'un variateur de vitesse d'un des moteurs du broyeur, 3 semaines plus tôt, explique l'accumulation anormale de ferrailles sur le site (11 000 t au lieu de 3 500 t). Le feu a démarré dans la zone de stockage de 200 fûts métalliques de 200 l ayant contenus de l'huile hydraulique en provenance d'une société locale, après vidange (1 à 2 l résiduels par

fûts). Selon l'exploitant, une étincelle apparue lors du gerbage des fûts vidangés aurait enflammé un liquide de point éclair inférieur à l'huile hydraulique présent dans un ou plusieurs fûts, phénomène aggravé par la chaleur estivale de la journée et la période de sécheresse.

Il prend les mesures suivantes:

- fractionnement plus important des stockages de ferrailles mêlées
- limitation et arrosage de stocks de ferrailles en cas de panne du broyeur
- mur CF entre le stockage et le bâtiment broyeur
- réserve d'eau incendie de 500 m³, en supplément des moyens de pompage fixes
- réseau incendie dédié à la zone stockage ferrailles
- amélioration des accès pompiers aux différentes zones de stockages du site

ARIA 40329 - 23/05/2011 - 59 - LA BASSEE

38.32 - Récupération de déchets triés

En fin de matinée, un technicien d'un site de stockage de déchets triés observe une fumée suspecte s'échappant d'un stock de 850 t de copeaux d'aluminium ferreux provenant de l'industrie automobile. Une combustion spontanée s'est déclarée au sein du stock entreposé à l'extérieur et au soleil, avec de nombreux points chauds de plusieurs centaines de degrés à l'intérieur. L'absence de bâtiment à proximité limite les risques et facilite l'intervention des services de secours qui traitent ce "feu de métaux" kilo par kilo à l'aide d'une caméra thermique pour repérer les points chauds. Une lance à poudre est mise en place en protection, ainsi que 3 extincteurs à poudre de l'entreprise. Une pelleteuse prélève des petites quantités sur le tas de copeaux, chaque godet étant refroidi progressivement par arrosage au moyen d'une lance alimentée tour à tour par 2 fourgons. Ce procédé permet d'éviter une réaction violente eau-aluminium. L'entreprise refuse que les pompiers utilisent du sable qui rendrait les copeaux inutilisables. Malgré cette intervention, la température du stock de copeaux reste très élevée et le risque de reprise de feu est très important. Les pompiers quittent les lieux en fin de journée, mais le site reste sous surveillance et plusieurs rondes sont effectuées pendant la nuit.

ARIA 40347 - 28/05/2011 - 64 - HASPARREN

38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux

En période de fortes chaleurs, un feu se déclare vers 15h15 dans un centre d'enfouissement des déchets ménagers et industriels non dangereux, au niveau du front de taille d'une alvéole de 3 000 m² contenant des déchets à l'air libre, en cours d'enfouissement. Les employés du site étouffent le feu en le couvrant de terre avec une tractopelle et une vingtaine de pompiers refroidit avec des lances la zone sinistrée qui comporte des poches de biogaz (gaz de fermentation) et de nombreux conduits pour le canaliser. Une épaisse fumée noire se dégage de l'incendie mais les réseaux de drain et de transport du biogaz ne sont pas touchés. Un technicien extérieur, spécialisé dans le contrôle d'émanations toxiques, effectue des mesures de toxicité dans l'air qui s'avèrent négatives. Le sinistre est maîtrisé vers 19 h. Le feu reprend 3 jours après en soirée et se propage sur le flanc de l'alvéole déjà accidentée, provoquant l'exaspération des riverains qui bloquent le site pour exiger une meilleure surveillance de celui-ci, les deux incendies ayant été détectés par des voisins. Pour lever le blocage, l'exploitant prend les mesures suivantes :

- travaux d'urgence pour empêcher le renouvellement de l'incendie : couverture de l'alvéole accidentée avec des matériaux inertes après étalement de ses déchets, séparation de la zone chaude de l'alvéole avec celle de poursuite d'exploitation par une digue de 1 x 0,8 m, réparation de la géomembrane superficielle de la digue qui a été endommagée par l'incendie ;





- mise en place d'une surveillance permanente du site et d'un système d'astreinte pendant la durée des travaux, une solution définitive de surveillance et d'astreinte est proposée à l'issue des travaux

Un contrôle thermique nocturne effectué 21 jours après l'accident montre qu'un secteur de l'alvéole dépasse encore les 40° C sur le flanc de talus d'où s'échappent des fumerolles et une odeur de déchets brûlés par des fissures ouvertes en partie haute. L'exploitant surveille cette zone pour limiter les entrées d'air dans le confinement car l'oxygène peut réactiver l'incendie, recharge en matériaux la zone de fissure pour parfaire le confinement et suit l'évolution de celui-ci (température, état de surface, tassements)

L'exploitant modifie également la procédure à appliquer en cas de forte chaleur sur ses différents sites d'enfouissement de déchets: disponibilité d'un stock de matériaux facilement accessible permettant de recouvrir la zone ouverte de l'alvéole en exploitation d'une couche de 0,2 m en cas de problème, disponibilité des engins du site en dehors des heures de fonctionnement avec masque à cartouche dans les cabines, réduction des surfaces en exploitation dans la mesure du possible, recouvrement des talus et front de taille par des matériaux à l'avancement.

L'inspection des IC demande également à l'exploitant de contrôler l'intégrité des drains de collecte des lixiviats dans l'alvéole, l'étanchéité des géomembranes de flancs et de fond du casier en exploitation à l'occasion de la réparation de la géomembrane de la digue de séparation. Un contrôle des eaux souterraines en aval hydraulique de l'alvéole est également demandé pour vérifier l'absence de fuite de lixiviats.

ARIA 41240 - 14/06/2011 - 13 - MARTIGUES

-     □ □ □ □ □ □ **19.20 - Raffinage du pétrole**
 Sous l'effet de la chaleur, 280 l de fioul s'écoulent dans un tuyau en béton obturé mais non étanche sortant d'une raffinerie et s'épandent sur 14 m² à proximité de la station d'épuration de l'anse d'Auguette. L'exploitant balise la zone et la nettoie. L'inspection des installations classées et les communes Martigues et de Port-de-Bouc sont informées.

ARIA 40679 - 29/06/2011 - 80 - POIX-DE-PICARDIE

22.21 - Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques

Vers 20H40, la détection incendie d'un site fabriquant des produits en plastique se déclenche, signalant un départ de feu dans le local électrique du hall d'injection. Constatant de la fumée, le chef de poste met en oeuvre la procédure d'urgence : évacuation du personnel et appel des services de secours ; la production est arrêtée. Le départ de feu, maîtrisé à l'aide d'un extincteur à poudre, ne génère aucun dégât humain ou environnemental.


L'incendie est dû à la surchauffe de la batterie de condensateur située en parallèle du TGBT alimentant le hall d'injection. Ce matériel est destiné à réduire la consommation de courant notamment en période hivernale. Après analyse et absence de dysfonctionnement dans ses procédures de maintenance/surveillance, l'exploitant considère qu'il s'agit d'une usure prématurée du matériel ; la batterie installée en 2008 avait en principe une durée de vie de 12 à 15 ans. Il a d'ailleurs été informé depuis que le fabricant de ce matériel avait été confronté à des incidents similaires sur ce type de matériel.


A la suite de cet incident, l'exploitant décide de remplacer le matériel défaillant par du matériel d'un autre fabricant plus performant (matériel équipé notamment d'un système de détection des surchauffes et de coupure automatique) et de remplacer également la batterie de condensateur installée sur le même circuit alimentant son hall de soufflage. Enfin, il va installer une mise à l'arrêt systématique de la batterie de condensateur sur la période estivale.


ARIA 40580 - 01/07/2011 - 13 - FOS-SUR-MER


20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Des travaux de débroussaillage près d'une voie ferrée provoquent vers 11 h un important feu de végétation à proximité d'une zone industrielle lourde dans laquelle est implantée une usine pétrochimique classée Seveso. Le POI est déclenché vers 11h50 et le personnel se confie en raison des fumées qui recouvrent le site. La route départementale la plus proche est coupée dans les 2 sens pour faciliter l'intervention des pompiers. Les secours internes protègent les installations et aident les pompiers déployés dans la zone avec un fourgon mousse et des systèmes fixes d'extinction. Des rafales de vent de 90 km/h attisent les flammes. Plus de 200 pompiers et 5 groupes d'intervention feux de forêt interviennent, 5 avions et 1 hélicoptère bombardiers d'eau effectuent 182 largages ; ils rencontrent des difficultés pour accéder à la zone qui est marécageuse. A 13h30 un autre départ de feu menace des pipelines d'éthylène, d'hydrogène et de gaz naturel alimentant l'usine. Les pompiers éteignent l'incendie vers 15h30 ; les flammes ont parcouru 200 ha, 70 sont brûlés. Le POI est levé à 14h15, l'incendie n'a pas atteint le site. Les municipalités voisines sont informées. D'autres sites industriels (usine sidérurgique, usine de chimie du chlore, incinérateur urbain) ont également été menacés. Un groupe d'intervention reste sur place le reste de la journée et la nuit suivante pour éviter tout risque de reprise de feu.

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 41201 - 29/07/2011 - 24 - BOULAZAC**

 □ □ □ □ □ □ *38.32 - Récupération de déchets triés*

 □ □ □ □ □ □ Un feu se déclare dans la zone de broyage des ferrailles dans un centre de récupération des déchets ; les flammes se propagent aux résidus de broyage automobile (RBA) et à la ligne de tri. La société de surveillance de la zone industrielle donne l'alerte vers 0h30.


 ■ □ □ □ □ □ Les services de l'électricité coupent l'alimentation des différentes armoires du broyeur et de sa cellule vers 1 h et l'exploitant étale le stock de RBA avec un engin du site. Les pompiers, sur place à 0h40, éteignent l'incendie avec 4 lances dont 1 sur échelle après 4h30 d'intervention et quittent les lieux vers 6 h. Les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin incendie puis rejetées dans le milieu naturel après traitement par un séparateur d'hydrocarbures. L'exploitant informe l'inspection des IC par mail le 01/08 à 10h20.


Le broyeur sera arrêté 6 semaines et les réparations sont estimées à 200 000 euros ; 3 convoyeurs, des tapis, des over-bands (aimants) et des circuits électriques de l'unité de broyage sont endommagés.


Les procédures de sécurité du site étaient à jour et fonctionnelles. Le feu aurait pris dans le stock temporaire de RBA en sortie du broyeur ; plusieurs hypothèses sont envisagées : un morceau de mousse incandescent, la forte chaleur estivale, un échauffement ponctuel ou un acte de malveillance. L'exploitant prévoit de ne plus stocker de RBA sur la zone de stockage temporaire en sortie du broyeur et sur site en dehors des horaires de fonctionnement et d'installer un sprinkler sur la case des RBA.



ARIA 40727 - 15/08/2011 - 29 - CAMARET-SUR-MER

 □ □ □ □ □ □ **37.00 - Collecte et traitement des eaux usées**

 □ □ □ □ □ □ Vers 14h30, une bache vinyle contenant 300 m³ de boues liquides de traitement en attente de valorisation (séchage et épandage) se rompt dans une station d'épuration communale. Les boues se déversent dans le réseau des eaux pluviales qui n'est pas isolé et s'écoulent dans le centre ville (1000 m² de voiries reçoivent 150 m³ de boues) et le port de pêche (1000 m² touchés par 50 m³ à marée basse). Les pompiers isolent le réseau des eaux pluviales et une cellule DEPOL vérifie l'étanchéité des regards d'eaux pluviales. La commune informe les marayeurs qui arrêtent le pompage d'eau de mer dans leurs viviers. Un arrêté municipal interdit la baignade sur les plages voisines malgré la période estivale et le lendemain un arrêté préfectoral interdit la baignade, la pêche, le ramassage des coquillages et le pompage d'eau à des fins aquacoles dans l'anse de Camaret. L'opérateur fait pomper les boues restantes dans la bache par une société privée pendant que les pompiers, aidés d'employés municipaux, nettoient les réseaux pollués au moyen d'un fourgon pompe et d'un camion citerne. Les boues récupérées sont stockées dans un bassin désaffecté (la station ayant été rénovée quelque mois avant l'accident). Les analyses micro-biologiques menées sur les moules ne montrant pas de contamination, l'arrêté préfectoral est levé 72 vh après l'accident. La bache en plastique avait été achetée en 2003 pour recueillir le trop-plein de boues provenant de l'ancienne station d'épuration, mais la cause de sa rupture n'est pas connue (usure accélérée par exposition au soleil?).

 ■ □ □ □ □ □ **ARIA 40736 - 17/08/2011 - 47 - MARMANDE**

 ■ □ □ □ □ □ **38.31 - Démantèlement d'épaves**

 □ □ □ □ □ □ Une explosion non suivie de feu se produit à 10h40 sur la presse à ferrailles d'une entreprise de récupération de ferrailles et démantèlement d'épaves (VHU). L'opérateur, installé dans une grue  □ □ □ □ □ □ mobile, saisit les ferrailles au grappin pour les introduire dans le bac de chargement (rampe inclinée) de la cisaille. Une porte hydraulique règle la longueur de la coupe puis les ferrailles sont cisailées à froid par la descente d'une "guillotine". L'explosion s'est produite lors de cette opération, endommageant la cisaille (porte, coulisseaux de la "guillotine", ainsi qu'un pare-brise de la grue).

Sous l'action des fortes chaleurs (30°C à 11 h), des vapeurs d'hydrocarbures contenues dans un fût en provenance d'une déchetterie se sont enflammées lors de la découpe à la cisaille (étincelles). Le fût métallique contenait d'autres ferrailles et la présence de traces d'hydrocarbures n'avait pas été décelée malgré les procédures internes de contrôle des matériaux à réception et avant enfournement de la cisaille. Le grutier, légèrement choqué, est transporté à l'hôpital pour examens ; il est arrêté 3 jours.

La production de la machine est suspendue jusqu'à réparation, les ferrailles seront orientées vers un autre site du même exploitant. L'explosion souligne l'importance d'une vérification des volumes creux susceptibles de contenir des produits dangereux. L'exploitant prévient l'émetteur des déchets et sensibilise à nouveau tout son personnel.

ARIA 41020 - 28/09/2011 - 77 - COURTACON

01.50 - Culture et élevage associés

Un feu se déclare vers 20 h dans un silo métallique de foin de 22 m de haut et 9 mètres de diamètre (cap : 800 m³) d'un élevage de bovins. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 3 h d'intervention mais une combustion persiste sur une partie du fourrage ; une surveillance est mise en place pour la nuit. Le lendemain, après des tentatives infructueuses de vidange par les trappes existantes, 2 spécialistes des "feux de silo" se rendent sur place pour définir avec les pompiers une stratégie d'intervention. Le foin est finalement évacué à l'aide d'une tractopelle après stabilisation du silo avec 2 engins de levage, dont un camion-grue d'une entreprise privée, et démontage de 4 plaques métalliques vissées en partie basse de la virole de la cellule. La zone est ensuite interdite d'accès jusqu'à la visite d'un expert d'assurance. L'intervention des secours, qui a mobilisé 40 pompiers et 16 engins de secours, s'achève le 01/10. Selon la presse, les fortes chaleurs de la semaine précédente pourraient être à l'origine du sinistre.